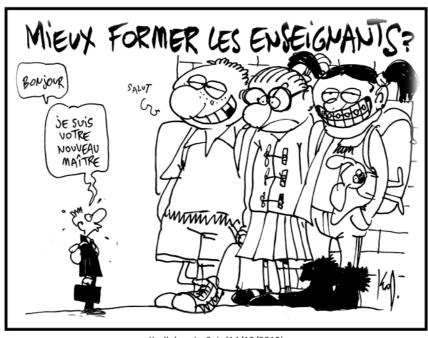


Rapport d'activités – 2012

Août 2013

Institut de la Formation en cours de Carrière Rue Dewez, 14-D2018, 5000 Namur <u>ifc@cfwb.be</u> – <u>www.ifc.cfwb.be</u>



Kroll dans Le Soir (14/12/2012)





Préambule

Conformément à l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psychomédico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière, l'Institut présente en cette fin du mois d'août 2013, son dixième rapport annuel d'activités.

Ce rapport porte sur l'année 2012, année particulièrement importante pour l'IFC qui a fêté ses dix années d'existence. Il sera donc l'occasion de modifier quelque peu la structure habituelle de notre rapport et de présenter aussi un bilan plus global.

Nous remercions déjà le lecteur de l'attention qu'il portera à ce rapport.

Table des matières

| Préa | ambule | 2 | 3 |
|------|---------|---|------|
| Cha | pitre 1 | – Missions et organisation de l'IFC | 7 |
| 1 | Les | modifications légales ayant affecté les missions ou le fonctionnement | 7 |
| 2 | Les | missions de l'IFC | 8 |
| | 2.1. | L'Institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes : | 8 |
| | 2.2. | Le contrat de gestion | 9 |
| 3 | Les | organes de gestion et le cadre de l'IFC | 9 |
| | 3.1. | Les organes de gestion | 9 |
| | 3.2 | Cadre et organisation de l'IFC | 11 |
| Cha | pitre 2 | - Mesures prises par l'IFC pour remplir ses différentes missions de formation | . 13 |
| 1 | . Org | ganisation des formations en cours de carrière | 13 |
| | 1.1 | La formation des membres du personnel des établissements scolaires et des CPMS | 13 |
| | 1.2 | La formation des membres du service général de l'Inspection | 24 |
| 2 | Org | ganisation de la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des résea | |
| 3 | Org | ganisation de la formation complémentaire (barème 501) | |
| 4 | Ge | stion informatique des formations | 32 |
| Cha | nitre 3 | - Mesures prises par l'IFC pour faire connaître son action auprès du public | 34 |



| 1 c | | 02-2012 : l'IFC a 10 ans! L'occasion de mieux se faire connaître, d'évoluer dans sa nication34 |
|---------|---------|---|
| | 1.1 | Un nouveau logo, un nouveau site, des capsules vidéo34 |
| | 1.2 | Une fête35 |
| 2 iı | | participation et la représentation de l'IFC dans différentes instances régionales et ionales39 |
| Cha | pitre 4 | - Mesures administratives prises par l'IFC pour assurer ses missions 40 |
| 1 | . Ma | rchés publics40 |
| 2 | . Ges | stion des questions, réclamations et plaintes adressées à l'IFC par les usagers41 |
| | 2.1 | Les questions les plus fréquentes41 |
| | 2.2 | Les plaintes42 |
| Cha | pitre 5 | - Perspectives d'avenir |
| 1 | . En | matière de formation en cours de carrière48 |
| 2 | e En | matière de formation initiale des directeurs49 |
| 3 | B En | matière de formation complémentaire, « barème 501 »50 |
| 4 | L'a | ccompagnement des nouvelles mesures50 |
| | 4.1. | La formation professionnalisante des inspecteurs stagiaires50 |
| | 4.2. | La formation initiale des enseignants50 |
| | 4.3. | Le Plan Horizon 202251 |
| Cha | pitre 6 | - Conclusions |
| 1 | Reg | gard sur le fonctionnement de l'IFC52 |
| 2 | . Reg | gard sur les formations organisées par l'IFC52 |
| 3 | Reg | gard sur la communication de l'IFC54 |
| List | e des a | nnexes 57 |
| | Annex | ce 1 : Enumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales58 |
| | | xe 2 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de re 201262 |
| | | xe 3 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des nnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du ernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2012 |
| | Annex | ce 4 : Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 201271 |
| | Annex | ce 5 - Cédérom comprenant les différents rapports d'évaluation73 |







Chapitre 1 - Missions et organisation de l'IFC

1 Les modifications légales ayant affecté les missions ou le fonctionnement

Seul un nouveau décret affecte les missions et le fonctionnement de l'IFC au cours de l'année 2012. Il s'agit du décret du 12 juillet 2012 modifiant le décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques.

Ce décret, en son article 16, transforme la mission relative à la formation initiale des inspecteurs pour en faire une formation de type professionnalisante :

«L'article 52 est remplacé par :

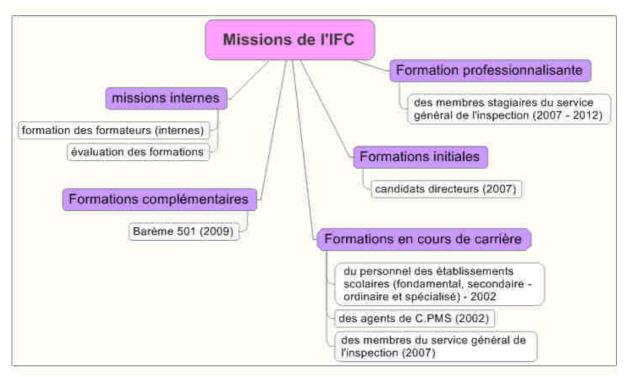
« Pendant la durée de son stage, l'inspecteur-stagiaire est tenu de suivre 250 heures de formation. Le Gouvernement fixe le programme de formation après avis de l'Institut de la Formation en Cours de Carrière et de la Commission permanente de l'Inspection visée à l'article 59 du présent décret. Dans l'hypothèse où l'inspecteur-stagiaire aurait déjà suivi une formation équivalente, il peut solliciter une dispense d'une partie de son programme de formation selon les conditions et modalités fixées par le Gouvernement.

Le programme de la formation se compose de deux parties qui sont mises en œuvre simultanément. La première partie est constituée d'une formation de 160 heures commune à toutes les fonctions d'inspecteur comportant un axe sociopolitique, un axe psycho-relationnel et un axe pédagogique. La deuxième partie est constituée d'une formation de 90 heures spécifique à la fonction ou à un groupe de fonctions.»

L'AGCF devant fixer le programme de formations et les modalités d'organisation de celles-ci n'ayant pas encore été pris au moment où nous écrivons le présent rapport, les nouvelles missions de l'IFC n'ont pas encore pu être mises en œuvre. L'équipe de l'IFC se tient prête pour assumer les nouvelles tâches qui lui incomberont.



2 Les missions de l'IFC



2.1. L'Institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- La loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public;
- Le <u>décret du 24 juillet 1997</u> définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;
- Le <u>décret du 27 mars 2002</u> relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française;
- Le <u>décret du 11 juillet 2002</u> relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution;
- Le <u>décret du 11 juillet 2002</u> relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution;
- Le <u>décret du 9 janvier 2003</u> relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;
- Le <u>décret du 8 mars 2007</u> (modifié par le décret du 12 juillet 2012) relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement



subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques;

- le <u>décret du 30 avril 2009</u> portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement.

Le détail de ces missions est repris en annexe 1

2.2. Le contrat de gestion

Les modifications importantes apportées aux missions de l'Institut par le décret direction, le décret inspection et le décret barème 501 méritent largement une réécriture du contrat de gestion de l'IFC. Nous avions déjà écrit dans les rapports d'activités précédents, que le CA de l'IFC avait approuvé le projet de nouveau contrat de gestion et l'avait envoyé au Ministre de tutelle en août 2007. Cependant, la perspective de nouvelles évolutions des missions de l'IFC n'a pas encore permis qu'aboutisse le processus d'adoption de ce nouveau contrat.

3 Les organes de gestion et le cadre de l'IFC

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type B). Il est dirigé, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau, par un fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (art. 30 du décret du 11 juillet 2002 précité).

3.1. Les organes de gestion

La composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'Institut est définie respectivement par les articles 31 et 34 du décret du 11 juillet 2002 précité. Le Gouvernement arrête la composition du Conseil d'administration et du Bureau en désignant les représentants des réseaux et des organisations syndicales sur proposition de ceux-ci. Il désigne également les experts des universités et Hautes Ecoles ainsi que les inspecteurs.

Enfin, le Gouvernement désigne les deux Commissaires du Gouvernement, l'un à temps partiel et l'autre à temps plein choisi parmi les membres du Corps des Commissaires du Gouvernement.



Durant l'année 2012, les organes de gestion étaient composés comme suit :

Membres de droit

Président Bureau + CA Jean-Pierre HUBIN Vice-Présidente Bureau + CA Martine HERPHELIN

> Lise-Anne HANSE Chantal KAUFMAN

Inspecteurs effectifs Suppléants

Roger GODET Marc GUILLAUME
Bureau + CA Daniel PLAS Pol COLLIGNON

Bureau + CA Arlette VANDERKELEN Gérard LEGRAND
Philippe DELFOSSE Roland GERSTMANS

Jean-Luc COLLIN André CAUSSIN

Enseignement non confessionnel effectifs Suppléants

Didier LETURCQ Odette FERON

Roberto GALLUCIO René DUMORTIER Raymond VANDEUREN Michel BETTENS

Vice-Présidente Bureau + CA Reine-Marie BRAEKEN Philippe DELIEGE

Enseignement confessionnel effectifs Suppléants

Godefroid CARTUYVELS Christine GOCHEL

Vice-Président Bureau + CA Eric DAUBIE Francis LITTRE
Patrick LENAERTS Monika VERHELST

Guy DE KEYSER Paul MAURISSEN

Organisations syndicales effectifs Suppléants

Pascal CHARDOME Christiane CORNET Françoise WIBRIN Marie-Thérèse ANDRE Guy LARONDELLE Isabelle WARGNIES

Experts des Universités effectifs Suppléants

Evelyne CHARLIER Christian MAROY
Marc DEMEUSE Bernard REY

Experts des Hautes Ecoles effectifs Suppléants

Anne GIACOMELLI Michel DAMAY
Guy DENIS Dominique DAEMS

Commissaires du Gouvernement

Xavier CORNET d'ELZIUS Jean-Luc ADAMS

Commissaires aux comptes

Conseiller à la Cour des Comptes Didier CLAISSE

Réviseur d'entreprise Christine COYETE-VANDEN BOSCH

Le Bureau s'est réuni à 11 reprises, les 19 janvier, 9 février, 8 mars, 19 avril, 10 mai, 7 juin, 23 août, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre 2012. Il a par ailleurs organisé 2 fois une réunion sous forme électronique les 16 août et 19 novembre 2012.

Le CA quant à lui s'est réuni 7 fois, les 15 février, 22 mars, 26 avril, 21 juin, 30 août, 29 novembre et 20 décembre 2012.



Le montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant est repris en annexe 3

3.2 Cadre et organisation de l'IFC

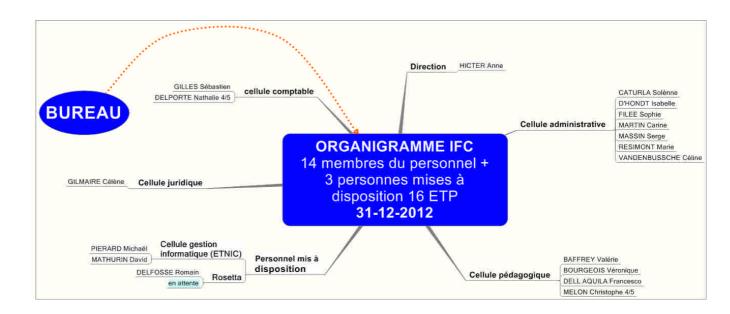
En 2012 le cadre se compose de :

- 1 fonctionnaire dirigeant. Depuis octobre 2009, par décision du Bureau, plus personne n'exerce la fonction de directeur.
- 7 personnes forment le <u>service administratif</u>. Parmi celles-ci 3 sont à temps plein (2 de niveau 2+ et 1 de niveau 2) tandis que les 4 autres travaillent à 4/5^e temps.
- 4 personnes composent le <u>service pédagogique</u>. L'une d'elle travaille à 4/5^{ème} temps.
- 3 personnes assurent le <u>service juridique et comptable</u> (1 personne de niveau 1 pour le service juridique et administratif, 2 personnes de niveau 2+ pour le service comptable). Une des 2 personnes composant le service comptable travaille à 4/5^{ème} temps.

A noter que l'un de ces agents a été nommé au cours de l'année 2012 et qu'un autre le sera au 31 janvier 2014.

Par ailleurs, pour écrire ou créer les multiples applications informatiques dont l'IFC a besoin pour gérer l'ensemble des données à traiter, nous comptons également sur notre <u>service informatique</u> composé de 2 membres du personnel de l'ETNIC, affectés à l'IFC contre remboursement de traitement.

Enfin, le service administratif est secondé par 1 personne engagée sous contrat Rosetta.









Chapitre 2 – Mesures prises par l'IFC pour remplir ses différentes missions de formation

1. Organisation des formations en cours de carrière

1.1 La formation des membres du personnel des établissements scolaires et des CPMS

a) Comment l'IFC établit et diffuse son offre de formations

Pour rappel, le 21 septembre 2010, sur la base des propositions établies par les différents Conseils généraux concernés, la Commission de pilotage a proposé les <u>thèmes et orientations des formations interréseaux</u> pour les années scolaires 2011-12 ; 2012-13 ; 2013-14. La Commission a en outre classé ces thèmes et orientations en priorités de premier ou de second rang, les premiers restant valables pour 3 années consécutives.

Le 13 novembre 2010, le Gouvernement prenait un arrêté précisant les thèmes et orientation prioritaires en matière de formations en cours de carrière en interréseaux pour le secondaire, le spécialisé et les centres pms et y suivait la proposition de la Commission de Pilotage en termes de priorités de premier ou de second rang. Les priorités y définies dans l'arrêté sont valables pour trois ans, en vertu de l'article 15 du décret du 11/07/02 relatif à la formation en cours de carrière qui fait référence à un "cycle triennal" des formations interréseaux. Pour ce qui concerne les thèmes et orientations prioritaires des formations macros du fondamental ordinaire, la Commission de Pilotage avait également précisé celles qui, à son estime, relevaient du premier ou du second rang. Le GCF avait également suivi cette proposition.

Durant ce cycle triennal, il reste loisible aux Conseils généraux de faire de nouvelles propositions et la Commission de pilotage peut également réactualiser, modifier ou compléter le plan triennal défini par l'arrêté du Gouvernement.

Sur cette base légale, l'IFC a lancé en 2011 les procédures de recherche des offres, notamment par la voie des marchés publics, valables pour trois ans, avec possibilité dans son chef ou dans celui de l'adjudicataire de renoncer à son offre au terme d'une année. Cette manière de procéder permet de réguler le programme grâce à l'analyse des formations réalisées - et éventuellement de mettre fin au contrat en raison d'une médiocre performance - mais également de prendre en compte les nouvelles propositions ou la réactualisation des propositions qu'auraient faites les Conseils généraux, la Commission de Pilotage ou le Gouvernement par rapport aux priorités de second rang.

Ainsi, l'Institut de formation en cours de carrière a pu, pour la première fois en début d'année scolaire 2011-12, annoncer une continuité de son programme pour ce qui concerne les priorités de premier rang et proposer différents niveaux de complexité d'une même formation d'une année à l'autre.

Sur la proposition de la Commission de Pilotage du 18 septembre 2012, le Gouvernement a confirmé par arrêté les priorités de premier rang et a défini les priorités de second rang.



Comme chaque année, l'IFC a réuni à 3 reprises un groupe de travail par niveau d'enseignement et un pour les CPMS. Dans la mesure où nous n'avions plus à recomposer la totalité du programme, nous avons pu prendre plus de temps pour analyser et tirer les remarques et leçons issues des évaluations. Nous avons ainsi cherché à comprendre pourquoi nous ne bénéficiions d'aucune offre pour certains sujets de formation et pourquoi d'autres rencontraient trop peu d'inscriptions pour que la formation puisse être organisée. De ces analyses ont découlé un important travail de réécriture mais également une volonté de mise en évidence de certaines thématiques essentielles mais trop peu sollicitées.

Enfin, nous avons pu faire remonter dans ces groupes le fruit de tout le travail que nous avions effectué avec les directions des établissements ayant participé aux organisations des formations collectives en 2012-13 d'une part, avec un groupe de 18 directeur-trices d'établissements du spécialisé d'autre part et avec un autre groupe composé de directions du 4^{ème} degré du paramédical enfin. Ensemble, nous avons analysé les demandes de formation que ces directions avaient relayées auprès de nous. Dès lors que celles-ci correspondaient à un thème de l'arrêté et qu'elles donnaient une perspective intéressante pour compléter le programme existant, le groupe a proposé de nouveaux intitulés (ou lots). Il est important de souligner que le programme d'un niveau propose des sujets (ou lots) qui concernent des participants de différents niveaux d'enseignement. C'est ainsi que la plupart des sujets liés à l'informatique ne sont présentés que dans le programme du secondaire mais y sont invités les membres du personnel du fondamental, du spécialisé, des CPMS.

| nombre total de | spécialisé | fondamental | secondaire | CPMS |
|-------------------------------|------------|-------------|------------|------|
| lots supprimés | 7 | 10 | 56 | 1 |
| lots supprimes | , | 10 | 30 | 1 |
| nouveaux lots | 16 | 5 | 33 | 6 |
| lots sans offre à relancer | 15 | 2 | 4 | 4 |
| | | | | |
| total des lots | 71 | 39 | 163 | 34 |
| Différence 2012-13 et 2013-14 | + 9 | - 5 | - 23 | + 5 |

Cependant, malgré le travail minutieux effectué par les groupes de travail pour en limiter le nombre, le tableau ci-dessus montre que, tous programmes confondus, ce ne sont pas moins de 307 sujets différents qui seront proposés pour respecter les priorités arrêtées par le Gouvernement. Et certains de ceux-ci seront inévitablement déclinés selon l'objet précis abordé. Sans doute serait-il important aujourd'hui de « réduire » le champ des thèmes prioritaires.

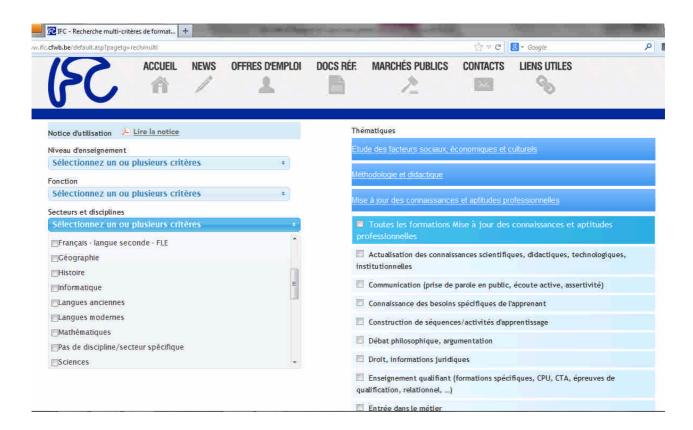
Par ailleurs, en cours d'année, plusieurs événements, organisés par des partenaires institutionnels le plus souvent, font l'objet d'une demande d'intégration dans le programme de l'IFC. Chaque fois, la demande est analysée selon la même procédure qui doit permettre au CA de l'accepter ou non. Pour l'année 2012, ce sont 31 événements qui ont été intégrés dans le programme de l'IFC.

Depuis 2011, l'IFC a choisi de <u>communiquer</u> les informations essentielles de l'offre de formation par l'intermédiaire d'un encart inséré dans le magazine PROF du mois de septembre. Cette manière de faire a deux objectifs : toucher tous les membres du personnel directement chez eux, et réduire les



coûts du Journal des Formations. Nous savons que bon nombre de membres du personnel n'avaient pas accès aux informations envoyées dans les écoles. Les toucher personnellement permet d'assurer une meilleure diffusion de l'information.

L'offre complète des formations est présentée sur le site de l'IFC (www.ifc.cfwb.be) depuis le mois de juillet et les inscriptions en ligne y sont ouvertes dès ce moment. Dès lors que le détail des informations n'est plus envoyé en version papier dans les écoles et les CPMS, il convenait d'améliorer la lisibilité de notre offre dans sa version électronique. Entre juillet et décembre 2012, un important travail interne a permis de définir un nouveau site, plus convivial et surtout, de développer plusieurs moteurs de recherche.





b) Comment l'IFC choisit les formateurs et les opérateurs de formation

En décembre 2011, le CA prend la décision de lancer la <u>procédure de marchés publics</u> de services. Cette procédure se fait en deux temps : un appel en vue de l'établissement de listes de candidats sélectionnés qui seront ensuite invités à remettre offre à partir d'un cahier spécial des charges (CSC).

Le 22 mars 2012, le CA approuve les CSC et charge la Fonctionnaire dirigeante de lancer l'appel d'offres une fois les programmes adoptés par le Gouvernement. Il procède à l'attribution des marchés le 21 juin 2012. C'est à ce moment seulement que nous pouvons véritablement parler de programme ou d'offre de formations interréseaux.

Parallèlement à ces procédures de marchés publics, nous analysons et négocions également toutes les offres proposées « hors marché » par nos partenaires institutionnels (les centres de compétences de la Région wallonne, des ONG, par exemples)

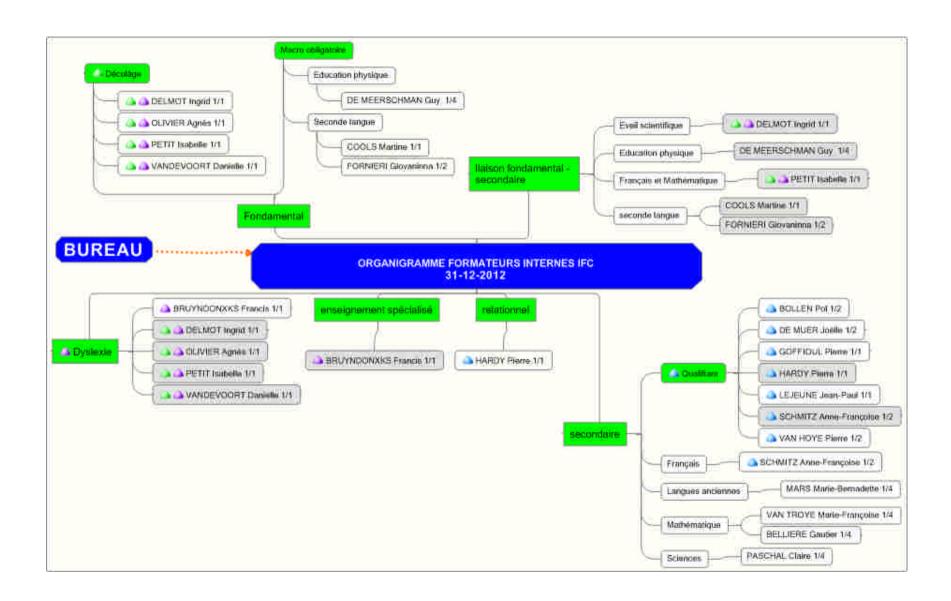
Pour objectiver l'investissement humain que nécessite ce travail, nous avions noté le temps consacré en 2011 à chacune des étapes des procédures des marchés publics, du lancement de ceux-ci à leur finalisation - moment où les courriers d'attribution ont pu être envoyés. Ainsi, toutes fonctions confondues, ces procédures ont généré un peu plus de 2.200 heures de travail au total (293 journées de 7h30 ou encore un temps plein plus 1/3 temps). Nous ne comptons pas ici le temps très important que nos partenaires – organismes de formation/formateurs – affectent également à ce travail.

En 2012, nous n'avons pas diminué le temps dévolu à ces procédures mais nous l'avons réparti différemment, consacrant une bonne partie des périodes de négociation à l'évaluation et à la régulation des formations avec nos partenaires. Plus de qualitatif donc.

Nous devons souligner l'excellente collaboration avec nos partenaires opérateurs de formation qui, aussi bien au moment de l'analyse des demandes que de l'analyse des inscriptions, essayent de dédoubler les formations qui rencontrent un succès massif.

En outre, nous souhaitons relever les exigences de plus en plus grandes vis-à-vis des formateurs (lors de la remise de l'offre, rigueur dans la gestion de leur formation, ajustement constant de leur formation, gestion de l'hétérogénéité des publics, ...). Ceux-ci développent incontestablement des compétences professionnelles nouvelles qui devraient pouvoir être reconnues.

En dehors de ces procédures, l'IFC a aussi son <u>équipe de formateurs internes.</u> Durant l'année 2012-13, 19 formateur-trices en ont fait partie. Grâce à cette équipe, l'IFC assure directement certaines des formations interréseaux. Il peut, de cette manière, suivre de plus près la préparation mais également les retours et donc la régulation des formations.



On le voit dans cet organigramme, nous répartissons les formateurs en plusieurs groupes de compétences et d'objets de formation: la liaison maternel-primaire (décolâge), la liaison primaire-secondaire (dans différentes disciplines), les formations propres au spécialisé, au fondamental, au secondaire et pour ce dernier, celles ciblées sur le qualifiant. Il y a encore, la formation « personnes-relais en dyslexie » et les suivis, et enfin le relationnel de manière transversale. Nous noterons que 9 de ces formateur-trices assument des formations dans plusieurs de ces champs d'intervention. Ils développent ensemble des compétences qui leur permettent de travailler en duos très complémentaires.

Tous les formateurs internes de l'IFC participent à des formations de formateurs et à des réunions de régulation en cours d'année.

Ce travail est particulièrement important et permet notamment de développer une plus grande cohérence entre tous les acteurs du système éducatif. Par exemple, les formateurs et formatrices CPU rencontrent ponctuellement un représentant de la cellule CPU, le plus souvent Maryse Descamps, mais aussi Etienne Florkin pour obtenir une information actualisée sur cette réforme du 3^e degré secondaire du qualifiant. Il a pu s'agir aussi, par exemple, d'une réunion de travail entre les formateurs de mathématiques et les inspecteurs.

Des formations sont organisées pour l'ensemble des formateurs. En 2012, il s'est agi d'une initiation à la gestion mentale avec Jean-Pierre Lallemend (asbl Spirale), et à l'utilisation des cartes mentales avec Fabienne De Broeck. Un séminaire résidentiel de 2 jours pour la rentrée de septembre 2012 a eu lieu, centré sur les « Outils et techniques d'animation et de formation » (1 jour avec Joseph Fléron, Dimension Consultance), et sur le profil de fonction de formateur d'enseignant (½ jour avec Evelyne Charlier - UNAMUR). Cette intervention de Mme Charlier a initié à l'IFC une réflexion sur l'élaboration du profil de fonction de formateur, toujours en cours. Enfin, une formation a été proposée à tous, mais avec participation sur une base volontaire, intitulée « Entre personne et fonction : gérer son stress au quotidien », avec Rose Marie Bourgeois, CFA.

Des formations plus spécifiques, de plus longue durée, sont organisées par l'IFC au profit de quelques-uns des formateurs pour mettre en place les nouveaux projets. Au cours de l'année 2012, le projet Décolâge a été lancé. Il a impliqué notamment un travail de collaboration entre l'équipe de formateurs et les équipes de recherche de l'ULB et de l'ULG (3 journées de travail, entrecoupées de nombreuses lectures, plus la participation des formateurs à 3 séances d'information approfondie destinées aux inspecteurs et conseillers pédagogiques). Les formateurs Décolâge ont également bénéficié de 3 journées de formation avec Joseph Stordeur sur le fonctionnement du cerveau et la façon dont les élèves apprennent. Le projet Décolâge continue en 2013, et s'étend avec de nouvelles formations d'approfondissement, ainsi qu'une préparation de l'extension du projet Décolâge de la 3^e à la 6^e primaire, ce qui implique donc de nouvelles rencontres avec les chercheurs.

L'autre grand projet, initié en 2013, s'intitule « TravColl », c'est-à-dire « Travailler collégialement au bénéfice des élèves en difficulté ». Deux nouveaux formateurs ont été engagés spécifiquement pour cette nouvelle formation, et ont été rejoints par une partie des autres formateurs internes. Cette équipe de 12 formateurs a déjà suivi plus de huit journées de formation ou d'information, sur les thèmes suivants : l'analyse des besoins de formation avec Daniel Faulx (Ulg), le PIA, l'observation de l'élève, le partenariat et le plan de formation avec Francis Bruyndonckx, le Travail en réseau avec Pierre Van Hoye, le rôle des partenaires dans les conseils de classe avec Claire Kagan (CPMS FWB) ; une information donnée par Etienne Jockier (Cab. Simonet) sur le projet des cellules Bien-être ; et la



participation de l'équipe de formateurs à la « Journée d'échanges et de formations destinée aux enseignants et futurs enseignants du 1er degré commun de l'enseignement secondaire » organisée par les FUNDP. Enfin, la formation donnée par Victor Braconnier (UMONS) sur le thème « Comment travailler avec l'élève en souffrance : comment le détecter, que faire en classe et avec les partenaires autour de l'école ? », a été ouverte à tous les formateurs internes. Une journée d'approfondissement en gestion mentale, axée sur le dialogue pédagogique, a également eu lieu à la demande d'une partie des formateurs.

c) Comment l'IFC organise les formations

Pour l'enseignement spécialisé et pour le secondaire ordinaire, l'IFC organise des formations auxquelles les participants s'inscrivent soit individuellement soit collectivement.

Rappelons que, dans tous les cas, la direction doit valider l'inscription. Nous constatons que si, dans la grande majorité des cas, cette validation est faite au regard de la pertinence du choix de la formation fait par le participant potentiel, il n'en va pas toujours ainsi. Nous lirons les mesures prises par l'IFC pour limiter les inscriptions « aberrantes » dans le chapitre consacré aux perspectives.

Même si nous avons eu un pic en 2012-13, le nombre d'établissements inscrits et le nombre de participants annoncés dans une organisation de « *formations collectives* » restent globalement constants. Nous observons néanmoins une forte baisse des inscriptions de la FELSI et du CECP même si la comparaison se fait avec l'année 2011-2012, ce qui est logique étant donné que les établissements scolaires participent généralement 1 année sur 2 aux formations.

Le nombre d'inscrits mentionné ci-après est soit celui communiqué par la direction, soit celui estimé sur la base des inscriptions des années antérieures si nous ne disposions pas de l'information. Cette différence est importante à souligner car elle explique en partie la variation du nombre d'inscrits constatée entre 2012-2013 et 2013-2014.

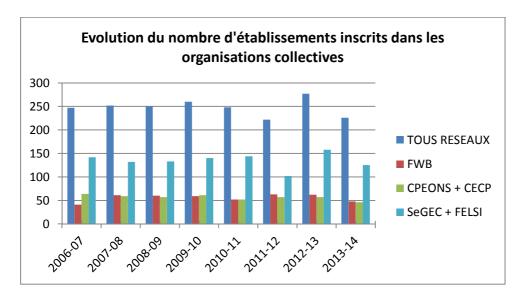
Nous intensifions les contacts et relations entre l'IFC et le terrain de manière à ce que l'organisation des « *formations collectives* » gagne en qualité plutôt qu'en quantité et permette de répondre de plus près aux demandes des établissements en matière de formation. Ainsi, en mai 2012, nous avons rencontré les directions des établissements pour recueillir les demandes de formation lors d'ateliers thématiques (Sp; CTPP; CG; 1^{er} d°; transversal). Ces demandes ont été analysées suivant différentes catégories :

- Formations déjà dans notre programme mais méconnues (mauvaise communication?);
- Formations qui relèvent d'un niveau R ou PO;
- Formations de notre programme mais pour lesquelles nous n'avons pas d'offre et avons donc entamé des recherches

Les organisations de formations collectives de 2013-14 bénéficieront de ce travail d'analyse des demandes réalisé avec les directions en mai 2012. Certaines demandes non présentes dans notre programme ont été discutées dans les groupes de travail et des propositions ont été formulées au CA de l'IFC. Ainsi, de nouvelles thématiques sont proposées dans le programme des organisations collectives de cette année, ce qui devrait permettre un certain renouvellement de l'offre.



- a) Formations de type disciplinaire (didactique); (ex.: Apprendre aux élèves à débattre et à argumenter; psychomotricité et apprentissages);
- b) Formations de type relationnel; (Analyse d'actions et de stratégies de synergies "famille-école »; Pour une communication Respectueuse);
- c) Formations portant sur les nouveaux outils TIC; (ex.: Le tableau blanc interactif –TBI; Accompagner nos jeunes consom-acteurs de réseaux sociaux)
- d) Formations transversales: (ex.: Les méthodes de travail : apprendre à apprendre; Les exploitations pédagogiques des intelligences multiples; La motivation des élèves: que puis-je faire?)





Bien sûr, cette modalité trouve un écho très favorable chez beaucoup de directions et il est difficile aujourd'hui de remettre en cause ce type d'organisation. La plupart des établissements qui s'y inscrivent le font une année sur deux mais certains viennent chaque année. Dans ce dernier cas surtout mais cela vaut aussi pour les autres, nous sommes conscients que la formule va s'épuiser si nous ne pouvons pas renouveler et adapter notre programme régulièrement. Les organismes de formation « réseau » partagent notre inquiétude. Avec eux, à l'occasion du bilan des 10 ans de mise en œuvre des « décrets formation », nous formulions le constat suivant devant la Commission de pilotage en février 2013 :



« Dans l'enseignement secondaire et spécialisé, le respect a minima de l'obligation de formation, combiné à des considérations organisationnelles (par ex. le remplacement des professeurs), pousse les chefs d'établissement à privilégier des dispositifs collectifs de type « plates-formes ». Si ceux-ci permettent à des membres du personnel d'écoles proches de travailler sur des objets professionnels partagés¹ et d'offrir un nombre important et diversifié de formations, nous identifions néanmoins un certain nombre de difficultés :

- Certains besoins se révèlent non couverts.
- Un tel dispositif impose une double contrainte : l'obligation de formation et l'obligation de s'inscrire dans le dispositif collectif.
- Les inscriptions individuelles semblent moins nombreuses si l'école est inscrite dans un dispositif collectif.² »

Pour les écoles du fondamental ordinaire, seule la formule de l'inscription individuelle prévaut puisque la législation ne leur permet pas de suspendre les cours pendant 2 jours consécutifs pour suivre les formations du niveau macro. Une des conséquences de ceci est que la rencontre entre les professionnels de la fin du primaire et du début du secondaire dans les formations qui travaillent la liaison entre ces niveaux est difficile, car rare.

Par contre, nous nous réjouirons du nombre croissant de professionnels de ce niveau d'enseignement qui découvrent et apprécient les formations de l'IFC par nos formations très spécifiques, de plus longue durée et de modalité hybride (Personne-relais dyslexie, Décolâge).

d) Comment l'IFC évalue les formations en cours de carrière qu'il organise

Pour aborder la synthèse quantitative et qualitative des formations en cours de carrière, nous reprendrons non pas l'ensemble de la conclusion du rapport d'évaluation mais l'un ou l'autre point sur lesquels il nous semble important d'insister.

Le rapport d'évaluation complet est gravé sur le CD en annexe 5

Un atout : la gestion de l'ensemble des niveaux

Que l'IFC puisse gérer l'ensemble des niveaux (fondamental, secondaire, spécialisé, C.PMS) permet la mixité des publics. La pertinence de cette mixité est constatée dans beaucoup de programmes mais surtout dans celui du spécialisé et des C.PMS.

Complémentarité interréseaux-réseaux

A plusieurs reprises, dans les rapports d'évaluation, nous avons relevé l'importance d'une complémentarité interréseaux-réseaux. En avril 2012, à la demande du Président de la Commission de Pilotage, un groupe d'analyse « COPI-formation » a été mis en place. Il lui était demandé de préparer une synthèse globale de tous les rapports d'évaluation des organismes de formation pour 2013, en vue du pilotage du système.

¹ En particulier entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé.

² A tout le moins, leur gestion apparaît complexe.



Le groupe a travaillé notamment sur la définition de catégories communes de formation pour faire un état des lieux de l'offre des formations en cours de carrière réalisées dans les différents niveaux de formation (interréseaux, réseaux, pouvoir organisateur/établissement).

Ce travail a abouti à la production d'une note en deux volets. Le premier volet, descriptif, présente une photographie en termes quantitatifs de l'ensemble des formations réalisées au cours de l'année scolaire 2011-2012, tant au niveau interréseaux (macro) par l'IFC qu'aux niveaux réseaux (méso) et pouvoir organisateur (micro) par les réseaux. Ce volet porte sur les formations des programmes du spécialisé, du fondamental ordinaire et des C.PMS. Il ne comprend pas, cette année, les formations réalisées par le programme du secondaire. En effet, dans la mesure où le CA de la FCC ne souhaite pas, à ce stade, décliner ses formations selon les trois réseaux (FELSI, FWB et CPEONS), la comparaison entre les formations interréseaux et réseaux/PO ne pouvait être réalisée pour ce niveau d'enseignement.

Le deuxième volet présente une note de bilan des 10 années de mise en œuvre des 2 décrets de 2002 portant sur la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des C.PMS, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avançons donc avec la perspective d'un travail en complémentarité avec les réseaux au niveau de l'évaluation des formations.

La note de bilan est gravée sur le CD en annexe 5

Un autre atout : de nouvelles modalités de formation

Outre le projet Dyslexie, initié en 2011 et qui s'est poursuivi depuis lors, le projet Décolâge a vu le jour en septembre 2012. Il vise à ce que les enseignants et les agents des C.PMS puissent travailler en partenariat sur des pratiques d'évaluation diagnostique et formative, des outils de valorisation des acquis et de différenciation des pratiques pédagogiques comme alternative au maintien en maternel ou au redoublement dans le début du primaire. Il s'agit dans les deux cas d'une formation hybride qui combine à la fois des temps de formation à distance et des temps de formation en présentiel (4 jours {2+2} pour Dyslexie et 3 jours {2+1} pour Décolâge).

Les modalités de ces formations sont intéressantes :

- Elles tentent d'allonger le temps de la formation en recourant à du temps de formation à distance. L'évaluation a montré, cependant, que la reconnaissance de ce temps à distance comme un temps de formation n'était pas si évidente. Une partie du dispositif a été pensée dans la perspective de l'auto-formation à distance. Le participant dispose de cette ressource pour enrichir ses connaissances grâce à des vidéos et de la documentation, et pour partager ses idées avec les autres participants. Des activités réflexives sont prévues également. Dans le cadre du dispositif Dyslexie, il est en mesure de questionner l'expert scientifique via un forum de discussion.
- La recherche sous-tend le contenu de la formation. Les formations sont données par des formateurs internes, issus du terrain, qui se sont appropriés le sujet, et dans le cas de



- « Dyslexie », un spécialiste scientifique intervient pendant ½ journée. Dans le cadre de Décolâge, les formateurs internes ont reçu une solide formation des chercheurs des universités porteuses de ce projet.
- La formation est centrée sur le réinvestissement des acquis sur le terrain. Dans la partie à distance, sont proposées des tâches très circonscrites (une des conditions d'efficacité). Elles visent notamment à travailler le lien avec le contexte. Pour Dyslexie, par exemple, il est demandé à chaque participant de prévoir un plan d'action en lien avec la dyslexie et d'en faire une analyse. Les interactions avec les autres à distance visent à expliciter ses pratiques et à se décentrer. Pour un gage d'efficacité, un formateur va jouer pour chaque groupe le rôle de « tuteur» et va relancer les interactions entre les participants sur les forums.
- Elles permettent un co-développement professionnel. Les évaluations liées au projet Dyslexie soulignent tout l'apport du partage de connaissances, d'outils, de pratiques, d'expériences de personnes du terrain par rapport à une problématique qui a parfois tendance à être externalisée par manque d'assurance de la part des enseignants quant à leur apport pédagogique sur le sujet. Il témoigne aussi de la capacité de mobilisation des enseignants et du fait qu'échanger, de manière cadrée, des pratiques, des expériences de terrain par rapport à une problématique partagée est très porteur en termes de formation.

Une difficulté : la programmation annuelle

Ce qui reste difficile, c'est une programmation annuelle et donc brève, difficilement compatible avec une logique de développement professionnel dans la durée et d'un nécessaire travail en continuité au fil des années. Nous expérimentons actuellement cette continuité avec la formation hybride « Dyslexie ». Après avoir analysé les besoins évoqués lors des premières formations, nous avons offert un suivi adapté l'année suivante. Nous avons pu vérifier dans la gestion des inscriptions à ce suivi que les personnes avaient effectivement suivi la première formation. Manifestement, ce suivi porte des fruits intéressants. Nous mettons également en place des « suivis » de la formation hybride « Décolâge ».

Il est cependant impensable d'offrir cette continuité pour l'ensemble des sujets proposés par l'IFC actuellement. Nous l'avions tenté l'année dernière pour la formation « gestion des conflits » qui, très nettement, nécessite plus de 2 jours de formation. Nous proposions les 2 premiers jours lors d'une organisation de formation collective et le 3^{ème}, un mois plus tard afin de permettre un aller-retour théorie-terrain mais les directions d'écoles n'ont que très rarement accepté de libérer les membres du personnel pour ce 3^e jour de formation.

Il ne nous semble donc pas pertinent — ni gérable - de penser en termes de continuité tant que l'obligation de formation restera d'une journée par an - voire 3 jours sur 3 ans- (dans les faits, les membres du personnel de l'enseignement spécialisé et secondaire ordinaire viennent en formation un an sur deux) et tant que les thèmes de formation seront aussi larges. Cette multitude de sujets de formation est cependant indispensable actuellement pour arriver à répondre à cette obligation de formation annuelle ou trisannuelle pour tous les membres du personnel.



1.2 La formation des membres du service général de l'Inspection

Le plan de formation, déterminé en 2011 pour les années 2012 et 2013, porte sur 4 thèmes prioritaires:

- Les phénomènes de discrimination et de relégation que l'on peut observer dans le domaine scolaire
- La problématique de la communication orale et écrite
- La didactique propre à la discipline
- Les troubles de l'apprentissage (dyslexie notamment)

Pour l'année 2012-2013, 14 sessions de formation ont été organisées pour les seuls membres des services de l'Inspection :

- 1 session portant sur phénomènes de relégation et de discrimination : « La place malentendu dans les relations professionnelles » 218 personnes ont participé à cette formation assurée par le professeur Luc VAN CAMPENHOUDT (St Louis).
- 4 sessions dispensées par le Centre pour l'égalité des Chances et la lutte contre le racisme (CECLR) en collaboration avec la Direction de l'égalité des chances (DEC) au MFWB travaillaient « les phénomènes de discrimination et de relégation que l'on peut observer dans le domaine scolaire ». 59 personnes y ont participé.
- 3 sessions portant sur « la problématique de la communication orale et écrite ». 36 personnes ont participé à ces sessions de formation dispensée par le professeur Daniel FAULX (Ulg).
- 6 sessions portant sur « les troubles de l'apprentissage ». 242 personnes ont participé à ces sessions de formation assurées par les formateurs internes de l'IFC et le Docteur Goetry.

Le plan de formation élaboré pour les années 2012 et 2013 a donc été très largement rencontré et d'autres formations sont encore prévues dans les 1^{er} et 4^{ème} thèmes pour cette année 2013-2014.

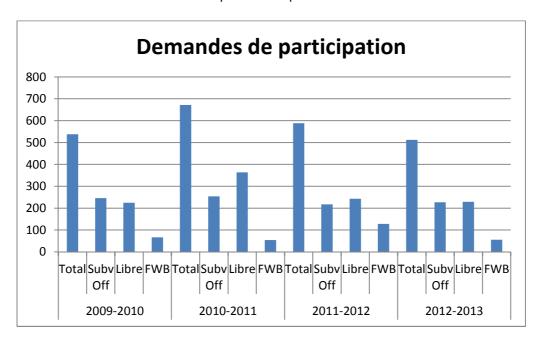
L'évaluation qualitative de ces formations fera l'objet d'une partie du prochain rapport d'évaluation des formations en cours de carrière. Nous pouvons déjà avancer que les retours des formations sont généralement très positifs.



Organisation de la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux

a) Les demandes de participation et les inscriptions aux formations

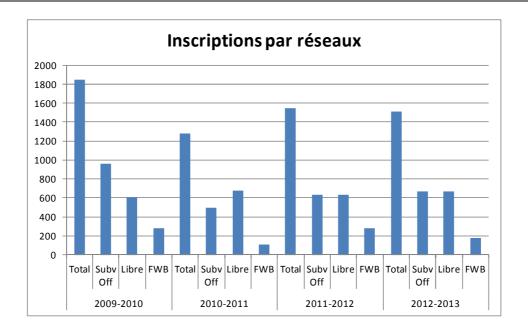
Alors qu'on aurait pu s'y attendre, nous ne constatons pas de forte baisse des demandes de participation au fil des années mais une légère diminution. On passe de 588 demandes au processus de formation l'année passée à 512 cette année. Comme l'année passée, le nombre de demandes des réseaux libre et subventionné officiel est quasi identique.



Les données sont prises du 1^{er} juillet de l'année concernée au 30 juin de l'année suivante pour garder la cohérence des données avec les rapports d'activités précédents. Le rapport d'évaluation, quant à lui, porte sur une année civile.

Cet équilibre se retrouve aussi au niveau des inscriptions aux différents axes de la formation. Depuis l'année passée, nous sommes aux alentours de 1.500 inscriptions. Notons que dans le tableau cidessous, par inscription, nous entendons toute personne qui a fait la démarche de s'inscrire à un des axes. Au fil des années, de petites variances s'observent quant au nombre d'inscrits par axe.





b) La certification

Entre 2008 et fin décembre 2012, 1.878 personnes ont réussi les 3 axes de formations pour ce qui concerne le volet commun à l'ensemble des réseaux. La répartition par niveau d'enseignement et par réseau est la suivante :

| | Libre | Off.Subv | CF | Total |
|--|-------|----------|-----|-------|
| Enseignement maternel, primaire, fondamental | 332 | 665 | 183 | 1180 |
| Enseignement secondaire | 257 | 106 | 173 | 536 |
| Enseignement de promotion sociale | 25 | 54 | 24 | 103 |
| Enseignement secondaire artistique à horaire | | | | |
| réduit | 5 | 54 | 0 | 59 |
| | 619 | 879 | 380 | 1878 |

Néanmoins, cela ne veut pas dire pour autant que les personnes comptent entrer en fonction de direction ou postuler dès demain. C'est souvent plus dans une perspective de moyen, voire de long terme que les personnes se projettent. Certaines mentionnent clairement qu'elles suivent la formation par intérêt mais pas nécessairement dans l'optique d'être directeur-trice.

Tableau : nombre de personnes ayant réussi les 3 axes de formation et qui exerçaient une fonction de direction lors de la demande de participation.



| | Font fonction de direction à l'inscription | | |
|---|---|------|--------|
| Enseignement maternel, primaire, fondamental | 261 | 1180 | 22,12% |
| Enseignement secondaire | 179 | 536 | 33,40% |
| Enseignement de promotion sociale | 45 | 103 | 43,69% |
| Enseignement secondaire artistique à horaire réduit | 11 | 59 | 18,64% |
| | 496 | 1878 | 26,41% |

Parmi celles-ci, tous niveaux confondus, environ un quart s'est déclaré en fonction de direction (prise au sens très large - y compris sous-direction, proviseur - information recueillie sur la base de ce que la personne a mentionné lors de sa demande de participation) au moment de la demande de participation. Une marge d'erreur reste évidente. Il resterait donc environ 1400 personnes ayant réussi les 3 axes en interréseaux. Au niveau fondamental, si on retire les directions en fonction, du point de vue de l'interréseaux, on pourrait renouveler les directions de la moitié des écoles. Il faut évidemment voir si ces personnes ont obtenu la réussite des deux axes en réseaux. En secondaire, on a environ 350 personnes qui ont réussi et ne sont pas déjà en fonction, 60 personnes en promotion sociale et 50 dans l'enseignement artistique à horaire réduit.

c) L'évaluation des formations initiales des directeurs

Un nouveau questionnaire d'évaluation a été réfléchi avec les organismes de formation qui souhaitaient participer à ce travail de refonte. Ce questionnaire recueille des données dans l'optique d'une formation à la préparation d'un métier. En ce sens, il permet d'affiner les informations recueillies lors des premières années.

Le rapport des formations direction déposé en février 2013 (pour l'année 2012) est parti des conclusions faites par le groupe de travail sur la formation initiale des directeurs constitué suite à une demande de la Commission de pilotage. L'objectif de travail assigné par le Président de la CoPi à ce groupe était en effet «d'analyser les constats communs à tous les opérateurs pour en tirer des pistes de solution ».

Les principaux constats présentés à la Commission de pilotage du 18 septembre 2012 par ce groupe portaient essentiellement sur les 2 points suivants :

- 1. La trop grande quantité de contenus à couvrir par rapport au nombre d'heures disponibles
- Il conviendrait d'actualiser et de réduire aux « incontournables » la liste des textes fixée pour l'axe administratif ;



- L'axe relationnel devrait être centré sur le changement de posture, avec une liste de compétences moins ambitieuse;
- L'axe pédagogique devrait être repensé en prenant comme fil conducteur le pilotage pédagogique d'un établissement scolaire s'articulant en 4 dimensions :
 - L'évaluation,
 - La gestion des compétences pédagogiques de l'équipe,
 - La mise en place de la continuité des apprentissages,
 - Les enjeux de l'enseignement (mixité sociale, citoyenneté, gestion des élèves à besoins spécifiques).

De plus, les aspects plus structurels de la remédiation devraient être relayés au niveau du réseau. Il en est de même pour l'organisation du conseil de classe.

2. L'articulation des formations entre les réseaux et l'interréseaux. Il serait préférable que les formations interréseaux précèdent les formations réseaux. A tout le moins, l'axe administratif de l'interréseaux devrait constituer la première étape de la formation.

Nous reprenons ici les éléments de la conclusion de notre rapport d'évaluation, en lien avec ceux-ci et montrons que l'analyse des évaluations les conforte.

Par rapport à <u>l'articulation réseaux-interréseaux</u>, on lit aussi dans les commentaires des formateurs qui travaillent l'axe pédagogique l'importance que les participants aient suivi l'axe administratif. Dans les faits, si nous prenons les données de cette année, on constate qu'il y a une tendance vers ce suivi mais que ce n'est pas encore le cas de tous. Dans le même sens, si on regarde les données issues des évaluations de l'axe administratif, nous constatons qu'en moyenne 43% des personnes ont déjà suivi l'axe administratif réseaux et 44% l'axe pédagogique interréseaux. Dès lors, les formateurs ont à gérer l'hétérogénéité quant aux pré-acquis des personnes ce qui complexifie parfois leur tâche, surtout dans le temps imparti.

Sur le site de l'IFC, depuis cette année, nous affichons sur deux années les sessions de formation (lieu et période concernée). Peut-être ceci permettra-t-il une meilleure planification des différentes sessions et fera en sorte que cette recommandation (axe administratif interréseaux avant l'axe pédagogique) soit davantage concrétisée ?

Quant au relationnel, il nous semble pouvoir être placé sans trop d'exclusives.

Le premier constat : « La trop grande quantité de contenus à couvrir par rapport au nombre d'heures disponibles » est toujours d'actualité. On l'a vu ressortir plusieurs fois au travers des commentaires surtout chez les participants mais aussi chez les formateurs. C'est vraiment l'argument que beaucoup de participants utilisent pour expliquer qu'une compétence n'a pas été suffisamment travaillée.

Pour l'axe administratif (10h), les formateurs se sont dès lors centrés sur l'appropriation d'une démarche de recherche mais le travail sur la formulation d'une réponse est plus faible pour plusieurs.

Pour l'axe relationnel (20h), on perçoit que les formateurs ont nettement réorienté leurs formations sur le changement de posture. Mais, peut-être l'ont-ils fait au détriment d'un travail suffisant sur le bilan de compétences et la construction de son projet de formation.



Au niveau pédagogique (30h), le fil conducteur est bien rencontré. De même, si l'on examine les 4 axes de manière générale, ils semblent avoir été travaillés, si ce n'est l'évaluation au niveau de l'ESAHR et de la promotion sociale. Quand on regarde les résultats quantitatifs, la problématique générale (ex. continuité) est estimée travaillée de manière suffisante mais c'est nettement moins le cas quand on va vers une définition plus fine (ex. passage fondamental-secondaire, via l'organisation en cycles). On retrouve également ce constat pour l'évaluation (fondamental- secondaire). Plusieurs thématiques sont abordées mais mériteraient d'être approfondies, à tout le moins en formation continuée.

Une redéfinition des objectifs liés aux valeurs de l'éducation en termes de compréhension des enjeux est clairement bénéfique par rapport à ce que nous constations les autres années quant à l'atteinte de ces objectifs.

Par ailleurs, gardons en tête les nombreux commentaires qui témoignent de l'utilité de ces 3 axes de formation, notamment par rapport à la définition d'une vision systémique et complémentaire dans les facettes du métier de directeur.

Le rapport d'évaluation complet est gravé sur le CD en annexe 5

Comme pour l'évaluation des formations en cours de carrière, une évaluation a été rédigée avec les réseaux et a donné lieu à une note commune reprenant à la fois une partie descriptive de l'ensemble des formations réalisées au cours de l'année scolaire 2011-2012³, tant au niveau interréseaux par l'IFC qu'au niveau réseaux. Le deuxième volet présente quelques éléments qualitatifs de ces formations. Au terme de ce travail d'analyse des constats partagés ont pu être formulés.

La note commune de bilan est gravée sur le CD en annexe 5

Bien que ceci ne concerne pas les activités de 2012, notons quand même que l'IFC s'est immédiatement saisi de ces constats pour élaborer et formuler, en collaboration avec les réseaux concernés, une nouvelle proposition de plan de formation relatif au volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation des directeurs (art. 17,§2 du décret du 2/2/2007 fixant le statut des directeurs). Le travail a abouti fin juin 2013.

³ Année civile 2012 pour l'IFC



3 Organisation de la formation complémentaire (barème 501)

Le 30 avril 2009, le Parlement de la Communauté française a adopté le décret portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement (nous le nommons « Décret barème 501 »). Ce décret (MB du 30-06-2009) traite notamment « Du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens »

Ce module prévoit l'acquisition, par le membre du personnel défini à l'article 25, § 2, du même décret, des compétences relevant des dispositions générales applicables en matière de pédagogie relative à l'enseignement fondamental ou à l'enseignement secondaire inférieur. A cette fin, le module comprend deux volets : le premier, consacré à la psychologie cognitive de l'enfant comprendra 20 heures de formation et l'autre, consacré à la didactique de la discipline enseignée en comprendra 40. Le décret confie l'organisation de ce module à l'IFC.

En date du 4 février 2010, le Gouvernement de la Communauté française prenait un arrêté portant détermination, sur la base d'un avis remis par l'IFC, du plan de formation du module qui fixe notamment le contenu de la formation, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir en application de l'article 25, §3 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement .

Le décret définit également les opérateurs auxquels doit faire appel l'IFC pour assurer et certifier le module, soit les universités, les Hautes Ecoles et les établissements d'enseignement de promotion sociale. L'IFC a donc lancé un marché public auprès de ces seules catégories d'institution. Le marché a été attribué en décembre 2010 pour une période de 4 années. Les premières formations ont donc pu être mises en œuvre à partir de 2011.

Le dossier, compliqué, a pris beaucoup de retard dans sa mise en œuvre effective. Il a dû faire l'objet de nombreuses circulaires. Ce n'est que le 21 mai 2011, à la suite d'une négociation entre l'AGPE, le cabinet de la Ministre Simonet, les organisations syndicales et l'IFC, que les conditions d'accès aux formations ont pu être fixées.

Ce n'est donc qu'à partir de juillet, août 2011 que les premières formations ont effectivement pu être organisées. La lenteur et la confusion de la mise en œuvre de ce dossier a considérablement crispé les personnes visées par le décret. L'IFC n'en était pas responsable mais en tant qu'interlocuteur identifié comme porteur du volet « formation », c'est auprès de lui surtout que se sont orientées les récriminations.

Nous pouvons cependant montrer que dès l'instant où les conditions d'accès aux formations ont été clarifiées, le suivi du processus a rapidement produit ses effets.

Pour l'année 2011-2012 (juin 2011-juin 2012)



- nous comptions 555 demandes de participations. Parmi celles-ci, 71 ont été refusées par l'AGPE, 481 validées par l'AGPE et à la fin de l'année, 3 étaient restées en attente de traitement par l'AGPE.
- nous avons enregistré 695 inscriptions aux sessions de formation, dont 326 à l'axe portant sur la psychologie cognitive et 369 pour les différentes sessions de l'axe pédagogique.

Pour l'année 2012-2013 (juillet 2012-juin 2013)

- nous avons encore enregistré 203 demandes de participations. L'AGPE en a refusé 27, validé
 147 et 29 de ces demandes sont encore en attente de traitement à ce jour.
- nous avons enregistré 331 inscriptions aux sessions formation, dont 200 à l'axe relatif à la psychologie cognitive et 131 aux différentes sessions de l'axe pédagogique.

On observe, et c'est assez logique, une forte diminution du nombre de demandes de participation aux module de la formation dite « barème 501 ». Il était impossible de les quantifier et de prévoir précisément le nombre de sessions à organiser pour combler les attentes légitimes de personnes ciblées par le décret. Selon les disciplines, les demandes varient fortement. Dès lors, certaines sessions de l'axe pédagogique n'ont pas pu être organisées cette année par manque d'inscrits. Néanmoins, entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2013, 8 sessions étaient proposées aux candidats et, à ce jour, 7 seront organisées (pour l'axe « psychologie cognitive », 1 pour le niveau primaire et 3 pour le niveau secondaire – pour l'axe «pédagogie et didactique des disciplines », 1 dans chacune des disciplines suivantes : français/FLE, éducation physique, cours philosophiques). Deux de ces sessions ont été commandées sans avoir atteint le nombre minimum d'inscrit car elles n'avaient pas pu être organisées en 2012.

Les formations complémentaires dites « barème 501 » feront l'objet d'un rapport d'évaluation dans les prochains mois. Il nous plaît cependant ici de souligner que si l'année dernière nous avions perçu une certaine colère dans le chef de plusieurs participants estimant cette formation non indispensable pour leurs pratiques pédagogiques, cette année, nous lisons des commentaires du type « La découverte des référentiels manque vraiment dans la formation universitaire. Je suis donc très contente de les avoir découverts en formation » ou encore « Très bien pour l'aspect pratique - séquences didactiques proposées - et pour l'analyse réflexive » dans les formulaires d'évaluation.

Pour ces 2 années de formation, le nombre de réussites à l'axe pédagogique s'élève à 288 et le nombre de réussites à l'axe psychologie cognitive s'élève à 284.

Pour l'ensemble des 2 années, <u>213</u> personnes ont réussi les 2 axes de la formation et devraient donc pouvoir bénéficier du barème 501 lorsqu'elles enseignent dans le degré inférieur du secondaire, pour autant qu'elles entrent bien dans le cadre strict de l'AGCF du 14 mai 2009 définissant les titres requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou de niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement.



4 Gestion informatique des formations

La quantité gigantesque d'informations traitées au sein de l'IFC nécessite une gestion informatique à la fois performante et évolutive de nos données. L'amélioration des services rendus au public passe indéniablement par une progression constante de la qualité et de la fiabilité de l'information véhiculée.

C'est grâce à un travail en équipe, permettant aux uns de décrire le plus précisément possible les besoins et aux autres de proposer les ressources, les créations, les développements utiles, que l'Institut progresse. Et pour ce faire, il a d'ailleurs mis au point des fiches internes de demandes d'interventions informatiques.

Deux fois par mois au moins, chaque semaine parfois, se tient une réunion appelée « CHAMIDA » en interne, qui réunit les 2 informaticiens, un pédagogue et la fonctionnaire dirigeante. Les demandes formulées par les différents services de l'IFC mais aussi parfois par les organismes de formation sont analysées et les voies de résolution de problème ou de création de nouvelles procédures sont proposées. Ces réunions permettent également, sans trop de formalisme administratif, de tenir un véritable tableau de bord de la gestion informatique du travail interne et de la communication externe.

Ainsi, au cours de cette année, ce ne sont pas moins de 25 procédures différentes qui ont été écrites, développées ou mises à jour par les 2 informaticiens de l'IFC à savoir :

a) Maintenance du site public

- Design et Développement d'un nouveau site qui a remplacé depuis février l'ancien. Le site utilise une navigation par profil, afin d'aider au mieux les utilisateurs.
- Maintenance de la base de données programmes et requêtes de mise à jour en bloc, détections d'erreurs (données CIF, données inscription, données opérateur,...)
- Test et correction du nouveau site
- Mise en place d'un système de news.

b) Dossier Direction

- Création d'un module qui, lors de l'inscription, avertit l'utilisateur du chevauchement éventuel des dates des formations choisies, le système ne permettra pas l'inscription si il y a plus d'un jour de chevauchement.
- Affichage de l'offre de formation sur 2 ans
- Lors d'une demande de participation, un mail est automatiquement envoyé au bureau de l'AGPE concerné afin qu'il traite la demande.
- Création d'un CD « Formation initiale des directeurs Volet commun à l'ensemble des réseaux - Axe Administratif

c) Dossier Formation en cours de Carrière

- Création des fiches d'offre de formations et adaptation
- Traitement des fiches et corrections diverses
- Rapports sur les nouvelles formations, traitement des mots clés
- Création de nouveaux programmes afin d'envoyer les fiches de prix et contrats cadres aux opérateurs (nouveaux modèles)
- d) Dossier Formation en Cours de Carrière des Inspecteurs



- Création de l'interface d'inscription, d'affichage ...
- e) Dossier Marché public formations
 - Préparation du MP 2013 Nouveau module d'encodage des formations par les opérateurs sur base de leurs formations 2012
- f) Gestion du site interne
 - Adaptation de la partie administrative en fonction des nouveautés du site public
- g) Statistiques
 - Rapport d'évaluation et divers (par catégories,...)
 - Rapport annuel d'activité (année 2012)
 - Résultats Direction en février 2012 (année 2012)
 - Réussite des axes dossiers « direction » et « Barème 501 »
 - Détail session par opérateur
 - Statistique Décolâge & Dyslexie
- h) Comptabilité
 - Aide au dossier FSE
 - Tableau des budgets repas/honoraire
 - Rapport d'activité « Objectif 1 & 2 ».



Chapitre 3 – Mesures prises par l'IFC pour faire connaître son action auprès du public

1 2002-2012 : l'IFC a 10 ans! L'occasion de mieux se faire connaître, d'évoluer dans sa communication.

1.1 Un nouveau logo, un nouveau site, des capsules vidéo

Si l'image d'une entreprise ne fait pas la qualité de son travail, elle forge une part du jugement que l'on y porte. Nous estimions qu'il était important de mieux montrer la qualité et la diversité de notre travail, de mieux communiquer avec notre public, de lui donner envie de venir et de revenir vers nous. Nous avons tablé sur trois éléments de communication qu'il s'est agi de moderniser de manière coordonnée: le logo, le site, des capsules vidéo.



Nous le voyons à chaque page de ce rapport, le <u>logo</u> de l'IFC a évolué vers plus de rondeur, plus de lien, plus de mouvement aussi. C'est une représentation que nous avions de l'évolution de notre travail et que nous voulions faire passer. Dans le même temps, par la forme du logo, nous tenions également à montrer notre insertion dans la Fédération Wallonie-Bruxelles et, par sa couleur, notre lien très direct avec l'AGERS.

La communication professionnelle actuelle passe incontestablement par tous les moyens informatiques. Les sites se doivent d'être plus interactifs, plus intuitifs aussi. C'est en interne que le design et le développement d'un <u>nouveau site</u> ont été réalisés. Il utilise une navigation par profil de fonction de manière à aider au mieux les utilisateurs. Il propose également un moteur de recherche plus convivial et plus précis. Par ailleurs, le développement d'une nouvelle procédure d'inscription (en phase de finalisation à l'heure d'écrire ces lignes) va permettre de récolter les informations indispensable à la vérification de la correspondance entre le profil du public cible attendu en



formation et celui des participants qui s'y inscrivent. Cette procédure permettra aussi, dans le respect de la législation sur la protection de la vie privée, de transmettre aux formateurs une composition plus précise des groupes qu'ils rencontreront en formation.

Il nous a enfin paru intéressant d'expliquer quelques facettes de notre travail à notre public, sans faire de longs discours. C'est donc aussi à partir de 5 <u>capsules vidéo</u> que nous nous adressons à lui pour décrire :

- a) La présentation de l'IFC en tant qu'OIP, ses organes de gestion, ses missions.
- b) La préparation et la réalisation d'une organisation de formation collective.
- c) La raison pour laquelle l'IFC demande aux participants de remplir des documents administratifs et surtout les modalités selon lesquelles les données sont traitées.
- d) La présentation d'une formation de type hybride, ce que cela représente, les avantages et les inconvénients d'une formation en partie en présentiel et en partie à distance.
- e) L'importance du processus d'évaluation et de régulation des formations, le traitement que fait l'IFC des formulaires que remplissent les participants et les formateurs à l'issue des formations.

1.2 Une fête

Le 13 décembre 2012, à l'issue de sa réunion, le Bureau invitait les administrateurs, le personnel et tous les partenaires de l'IFC aux Moulins de Beez pour fêter le 10^{ème} anniversaire de l'installation du CA. Dix ans, c'est un terme qui suscite l'envie de dresser un bilan des actions entreprises, de porter un regard sur le chemin parcouru pour mieux se tourner vers l'avenir.

Il était important de marquer joyeusement cette étape et de remercier toutes celles et tous ceux qui, dès le premier CA en décembre 2002, ont participé avec nos partenaires formateurs et opérateurs de formation à la mise en place et au développement de l'IFC. Les souvenirs étaient nombreux, émouvants souvent. Le déploiement progressif des missions de l'IFC confirme une rigueur et un professionnalisme dont nous sommes tous fiers.





















En guise de conclusion de ce point, nous nous permettons de citer un large extrait de l'intervention qu'a faite Jean-Luc Adams au nom de la Ministre Marie-Dominique Simonet lors de cette célébration :

«L'Institut de la Formation en cours de Carrière a démontré aux cours de cette décennie toute son utilité comme outil au service du pilotage du système.

En 2002, mettre en place un tel Institut représentait un défi car il fallait faire face au questionnement des acteurs de terrain, parfois même à leur frilosité face à ce nouvel acteur du monde scolaire.

Aujourd'hui, ensemble nous pouvons affirmer que c'est un défi réussi par le dialogue que l'IFC a su installer entre les différents opérateurs de formation, par le souci constant qu'a l'ensemble du personnel de l'Institut, soutenu par un Conseil d'Administration compétent, de développer un service de qualité en proposant un programme de formation rigoureux, capable de plus de s'adapter, dans la limite des moyens budgétaires qui lui sont alloués, à l'évolution du système.

Car la question de la formation en cours de carrière est indissoluble de celle de la qualité de l'enseignement, elle-même intimement liée à celle des missions qui sont dévolues à l'Ecole et par-delà à celle du pilotage d'un système éducatif.

C'était très certainement la conviction des Ministres concernés par l'adoption des deux décrets en 2002, lorsque l'un d'eux déclarait aux Parlementaires:

« Incontestablement, ces deux textes (les décrets antérieurs) sont dépassés. Ils ne permettent plus de rencontrer les attentes et les objectifs en matière de formation en cours de carrière. Ceci est pour une large part lié à leur inadéquation par rapport à l'évolution du métier d'enseignant et aux dispositions décrétales récentes et tout particulièrement à celles définies dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les



missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, plus communément appelé « décret missions ». ...

Il s'agit dès lors de prendre en compte les transformations d'ordre divers qui touchent la fonction enseignante : hétérogénéité accrue des publics d'élèves, développement de nouvelles cultures, exigence d'une égalité de résultats dans la maîtrise de socles de compétences, métissages socio-culturels, accélération de l'évolution des savoirs, développement de nouvelles technologies, exigence d'un travail en équipes, nécessité d'une prise de recul et d'une analyse accrue de sa pratique professionnelle dans un monde et une société en constante évolution ... »

Les Indicateurs de l'Enseignement nous le montrent chaque année, cet extrait de l'exposé des motifs de 2002 reste tout à fait d'actualité. Et ce alors que le maillage décrétal du système éducatif s'est enrichi d'outils qui permettent une analyse fine de l'évolution de ce système : le décret relatif au pilotage du système éducatif, celui relatif aux missions du service général de l'inspection et celui relatif à l'organisation des épreuves externes, certificatives ou non.

Les constats sont posés. Des outils de pilotage ont été développés. Or, nous devons bien le constater, les pratiques évoluent peu, même si les derniers rapports du Service général de l'Inspection permettent d'atténuer légèrement le propos.

Or, comme l'indique la Commission de Pilotage dans son avis relatif au plan « Horizon 2022 » rendu le 20 novembre 2012,

« La plupart des mesures proposées (dans ce plan) visent des réformes de structure. La littérature scientifique est peu optimiste quant à l'efficacité de telles réformes. Elles peinent à s'incarner sur le terrain scolaire lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de dispositifs structurés permettant aux enseignants et aux autres membres des équipes éducatives de se les approprier et de transformer leurs pratiques professionnelles. Certaines recherches mettent en évidence que les réformes de structure peuvent susciter chez les enseignants des réactions de colère, de rejet, des sentiments de tristesse, de frustration, en particulier lorsque les objectifs ne sont pas clairs, leur apparaissent contradictoires ou flous. Les consultations des enseignants réalisées en Fédération Wallonie-Bruxelles peu après les réformes découlant du décret missions, en 2003 et 2004 traduisaient leurs sentiments de solitude, d'étouffement et de dépossession.

Il est donc indispensable de se préoccuper des modes d'implantation des réformes, ce qui ne fut guère le cas jusqu'ici.

Les réformes pédagogiques doivent pouvoir évoluer dans un cercle qualitatif : préparation, testing ou phase expérimentale, formalisation décrétale, d'appropriation, formations, opérationnalisation, temps accompagnement, évaluation, correction, adaptation, régulation. Tout ceci nécessite une forme d'anticipation, des moyens dévolus non seulement à la réforme elle-même, mais à son accompagnement, et du temps, même si ce temps ne correspond pas au temps politique. »



S'inscrire dans le cadre global d'une politique visant à promouvoir une augmentation de la qualité de l'enseignement, c'est la mission confiée à la formation en cours de carrière et à cet acteur incontournable qu'est devenu en 10 ans l'IFC.

La formation en cours de carrière, et l'IFC, au cours de sa prochaine décennie, doit pouvoir répondre aux attentes et objectifs suivants :

- Être un service de qualité reposant sur des professionnels dûment formés et accompagnés, les formateurs d'enseignants
- Prendre en compte, comme tous les outils de pilotage, les besoins des acteurs de l'enseignement et les responsabiliser dans la définition des méthodes et contenus de leur formation
- Être un levier de pilotage du système scolaire, tant au niveau global qu'au niveau local
- Permettre, comme toute formation continuée, la mobilité professionnelle des acteurs de l'enseignement
- Permettre l'innovation dans les méthodes et contenus, afin de répondre toujours mieux aux exigences d'efficacité et de qualité



2 La participation et la représentation de l'IFC dans différentes instances régionales et internationales

Depuis sa création, l'IFC participe régulièrement aux réunions organisées par différentes Institutions. Il y puise et y partage une réflexion et des informations nécessaires à l'évolution des métiers de l'enseignement. Citons les lieux importants que sont notamment la Commission de Pilotage, le Collège de l'Inspection, de conseil et de soutien pédagogiques, le comité d'accompagnement du magazine Prof, l'Etnic, ...

Au cours de l'année 2012, l'IFC a été sollicité plus spécifiquement par plusieurs instances régionales ou internationales. Pour certaines d'entre elles, la demande consistait à présenter le dispositif des formations en cours de carrière aux personnes invitées par ces instances elles-mêmes. Pour d'autres, il s'agissait d'aller un pas plus loin en s'inscrivant dans une démarche de partenariat et *in fine* déboucher sur la proposition d'une formation.

Dans notre chef, les invitations adressées à l'IFC se lisent comme une confiance et une reconnaissance du travail effectué. Et c'est donc avec un certain plaisir que l'IFC engage son temps et ses compétences dans ces différentes collaborations.

A la demande du <u>Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u>, l'IFC a participé au groupe de travail qui a conduit les assises de l'éducation relatives à l'environnement et au développement durable.

A la demande de la <u>Ministre de l'Enseignement obligatoire</u>, nous avons véritablement sillonné le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec des représentants de son Cabinet, du SGPSE, de l'Ulg et de l'ULB pour amorcer et susciter la réflexion sur les pratiques pédagogiques alternatives au maintien et au redoublement au début du fondamental.

A la demande du <u>Gouvernement wallon</u>, l'IFC a participé aux différentes réunions de travail consacrées à la *Task Force* Cyberclasse.

Sollicité par le <u>Secrétariat général de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> (Direction des Relations Internationales), l'IFC a :

- présenté le dispositif des formations en cours de carrière aux professeurs allemands enseignant (dans leur pays) le français langue étrangère;
- participé aux réunions préparatoires s'inscrivant dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Royaume du Maroc (Pédagogie interculturelle 2012-2014).

Le <u>SPF des Affaires étrangères</u>, représenté par l'Ambassade de Belgique à Berlin, a invité l'IFC à une journée de réflexion consacrée au dispositif global des formations en cours de carrière et à son système d'évaluation. C'est l'Ambassade de Belgique à Berlin qui s'est chargée d'inviter des personnes issues de la société civile berlinoise.



Chapitre 4 – Mesures administratives prises par l'IFC pour assurer ses missions

1 Marchés publics

Durant l'année 2012, l'IFC a attribué 11 marchés publics. Ces marchés sont de différents types.

- Le marché de <u>services de formation</u> nécessaire à l'exécution des principales missions de l'IFC: la formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS pour l'année scolaire 2012-2013.
 - Le marché concerne cette année les 4 CSC lancé en 2011 ainsi que le CSC global pour le marché de formation 2012. En effet, le marché était d'ordinaire séparé en 4 marchés distincts correspondant au public concerné. L'IFC a aujourd'hui décidé de regrouper l'ensemble des lots du marché de formations en cours de carrière dans un seul CSC et de diviser le marché en 4 segments distincts. Par facilité et puisque ces 4 segments correspondent à 4 postes budgétaires distincts, ils seront présentés en 4 ligne dans le tableau récapitulatif.
- Le marché de services relatif à formation initiale des directeurs pour les années 2012 à 2016.
- le marché de services relatif à l'impression et au dépôt à Roularta Printing d'une brochure qui constituera le Journal des formations 2012-2013 de l'IFC et qui sera à encarter au sein de l'édition du magazine PROF du mois de septembre.
- Le marché de <u>services de restauration</u> pour les repas distribués dans certaines formations pour l'année 2012 (il avait été lancé en décembre 2011 mais ne sera attribué qu'en janvier 2012).
- Un marché de fournitures de CD imprimables.
- Un marché de fournitures de Docking et chargeur;
- Un marché de fournitures pour une imprimante et des data show;
- Un marché de service pour la réalisation de capsules vidéo pour l'IFC;
- Un marché public de services graphiques pour la constitution d'un nouveau LOGO IFC;
- Un marché d'impression et de livraison de papier à entête;
- Un marché de service traiteur pour la préparation d'un Walking Dinner (évènement 10 ans IFC);

Notons que le marché de services de nettoyage pour 2013 à 2015 avait été lancé en 2012 mais ne sera attribué qu'en janvier 2013.

Tous les marchés publics sont gérés par la personne chargée de la cellule juridique et la fonctionnaire dirigeante. Les marchés de services de formation nécessitent également l'implication de l'équipe pédagogique et administrative.

Rappelons que le marché public de formations en cours de carrière occupe le personnel de l'IFC pendant plusieurs mois chaque année. Pour tenter de réduire le temps y consacré, l'IFC a obtenu de



lancer le marché public de formation pour les priorités de rang 1 pour une durée de 3 ans au cours de l'année 2011 et pour une durée de 2 ans en 2012.

Les données synthétiques de ces marchés sont reprises en annexe 4

2 Gestion des questions, réclamations et plaintes adressées à l'IFC par les usagers

2.1 Les questions les plus fréquentes

Nous établissons une catégorisation des questions les plus fréquentes sur la base des courriers et courriels mais également des prises de notes lors des échanges téléphoniques entre les usagers et l'IFC. Dans la mesure où la plupart des questions, demandes, voire récriminations nous sont communiquées oralement, il est impossible de quantifier le nombre d'interventions des usagers.

- La réglementation relative à la formation en cours de carrière en interréseaux soulève de moins en moins de questions et surtout, chaque membre du personnel de l'IFC est apte à répondre clairement à la plupart des questions et le fait sans délai. Les questions les plus fréquentes portent sur des cas individuels (ex : je travaille en 4/5 ème temps, suis-je néanmoins obligé de participer aux deux journées complètes de formation dans le cadre de l'organisation collective ?).
- Les questions portant sur l'organisation et la règlementation des <u>formations initiales des directeurs</u> sont gérées par un agent entièrement affecté à la gestion administrative de ce dossier. Il centralise l'ensemble des appels, courriers et courriels entrants à ce sujet et est ainsi la personne de référence à l'IFC tant pour les candidats directeurs que pour les opérateurs de formation. Par ailleurs, le site Internet de l'IFC permet aux candidats directeurs d'avoir accès à toutes les informations nécessaires relatives aux sessions planifiées sur une période de 2 ans, aux inscriptions et à tous les textes de référence liés à ces formations.
- Beaucoup de questions nous ont été adressées à propos de la <u>formation des candidats inspecteurs</u>. Cependant, suite à la suspension de ce dossier dans l'attente d'une décision quant au recours introduit par un candidat en 2010, les demandes formulées à nos services ont essentiellement concerné la procédure à suivre pour devenir inspecteur (comment peut-on devenir inspecteur ? quand l'IFC lancera-t-il de nouvelles sessions ?) et le suivi du dossier des personnes déjà impliquées dans le processus (quand et sous quelle forme seront organisés les examens pour les personnes ayant déjà suivi la formation ?). Les réponses apportées aux demandeurs ne pouvaient être que prudentes, la consigne étant d'attendre une décision du Conseil d'Etat sur le recours et des instructions claires du Parlement et/ou du Gouvernement. L'IFC a immédiatement informé ses usagers et plus particulièrement toutes les personnes déjà impliquées dans le processus depuis 2008 des modifications décrétales qui ont été prises par le Parlement en juillet 2012.
- Le <u>dossier « barème 501 »</u> est sans aucun doute celui pour lequel l'IFC reste le plus sollicité, proportionnellement au nombre d'usagers concernés. Les informations à ce sujet sont



communiquées via un espace dédié spécifiquement à ce dossier sur le site et une adresse mail lui est consacrée de manière à permettre au personnel enseignant de formuler directement à l'agent administratif ou au pédagogue en charge de ce dossier toutes les questions relatives à la réglementation ou à l'organisation de ces formations. Les simples demandes de renseignement diminuent fortement mais les récriminations suite au sentiment d'injustice ressenti par bon nombre de personnes demeurent. Elles évoquent diverses causes à ce que l'on peut parfois caractériser de colère :

- le fait de ne pas pouvoir bénéficier de cette mesure eu égard aux limites de la réglementation (les professeurs qui donnent le cours d'étude du milieu, par exemple ou ceux qui donnent cours en promotion sociale);
- le fait de donner cours dans le DI depuis de nombreuses années et estimer ne plus devoir passer par une formation complémentaire pour être « reconnu » comme compétent ;
- le fait d'avoir vu son dossier validé par l'AGPE, d'avoir suivi et réussi les 2 modules de la formation mais de ne pas, in fine, pouvoir bénéficier du barème 501 ...
- Les <u>modalités d'inscription</u>, de désistement, d'excuses ou de réorientation, les questions sur <u>le contenu du programme</u> représentent la majorité des interventions.

Nous comptons **5.335 dossiers archivés** (toutes les entrées + les sorties d'un même dossier sont classées ensemble dans notre système d'archivage) reprenant les courriers et courriels archivés à partir de la seule **adresse générale de l'IFC**.

Ne sont pas comptabilisés ici les formulaires d'inscription qui font l'objet d'un répertoire séparé ni tous les autres courriels adressés directement aux adresses professionnelles des agents. Il nous est dès lors impossible de quantifier les échanges individuels. Chaque personne au sein de l'équipe se voit confier des dossiers/responsabilités en fonction de ses compétences et de la répartition des tâches effectuée au sein de l'équipe. Chacun se voit donc renseigné comme « personne de contact de référence » pour certains dossiers. La plupart des interpellations ou demandes de renseignements propres à certains dossiers parviennent donc directement à la personne en charge de ceux-ci.

2.2 Les plaintes

Le premier règlement d'ordre intérieur (ROI) du service des plaintes des usagers de l'Institut a été adopté par le CA de l'IFC en septembre 2004 en application de l'article 21 du décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics qui dépendent de la FWB. Le CA a actualisé ce règlement en avril 2009.

Le texte est placé sur le site de l'IFC. Il définit la notion de service des plaintes de l'IFC, de plainte et d'usager de l'IFC. Il énonce les règles de recevabilité des plaintes et fixe les délais de réponse à charge de l'IFC. La plainte y est définie comme toute réclamation, doléance, contestation justifiée par la constatation du non-respect par l'IFC de ses obligations envers les usagers dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public.

Le service des plaintes est composé:

d'un membre de la cellule juridique de l'IFC, désigné par le Bureau de l'IFC;



- d'un membre de la cellule pédagogique de l'IFC, désigné par le Bureau de l'IFC;
- du fonctionnaire dirigeant de l'IFC.

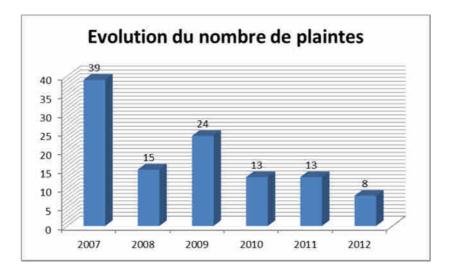
Lorsqu'une plainte parvient à l'IFC, il est d'abord vérifié par la cellule juridique qu'il s'agit bien d'une plainte au sens du ROI du service des plaintes. Lorsque cela n'est pas le cas, la cellule juridique informe le plaignant des modalités pour l'introduction d'une plainte en bonne et due forme et lui fait parvenir une copie du ROI du service des plaintes. Si la personne ne souhaite pas introduire une plainte, on estime qu'il s'agit d'une récrimination mais un suivi du même type y est donné.

Chaque plainte est traitée de manière identique : un accusé de réception est envoyé au plaignant dans les 3 jours ; les éventuels premiers éléments de réponse peuvent y figurer et le ROI du service des plaintes y est joint.

Une réunion du service des plaintes est alors organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lorsque les compétences ou connaissances d'un autre membre de l'équipe peuvent être utiles, il est également convié à la réunion. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre pour la plainte ; il s'agit en général de :

- rencontrer l'opérateur de formation contre lequel la plainte a été introduite ;
- mener des entretiens avec des participants à la formation concernée;
- mener des entretiens avec les chefs d'établissement concernés ;
- analyser les évaluations de la formation concernée;
- analyser les évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur;
- organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi ayant été donné.



Pour l'année civile 2012, nous relevons 8 plaintes formulées formellement à l'IFC. Chacune d'entre elle est résumée ci-dessous.



Plainte 1 -

La plaignante fait part d'une incohérence entre l'intitulé et le contenu de la formation. Elle estime que la formatrice use de propos infantilisants, d'un ton «cassant » et d'un discours péremptoire entrainant une atmosphère tendue.

La plaignante se plaint également des conditions d'accueil (un seul sandwiche par personne, une bouteille d'eau, biscuits de la veille servis lors du 2^{ème} jour, une sucette).

L'IFC a rencontré la formatrice qui a reconnu avoir perdu patience face à certains participants. Les objectifs de la formation ont été rappelés à la formatrice. Il lui a été demandé de veiller plus particulièrement à engendrer un climat favorable au dialogue et au partage.

Plainte 2 -

La plaignante indique que les thèmes abordés lors de la 1^{ère} journée sont éloignés des objectifs initiaux présentés dans le programme de l'IFC. Malgré le mécontentement exprimé par les participants et le rappel des objectifs, les formateurs n'ont pu adapter le contenu de la formation. La plaignante a décidé de ne pas se rendre à la 2^e journée de formation.

L'IFC a analysé les évaluations de cette formation et rencontré les formateurs. Ceci a révélé que la 2^e journée rencontrait davantage les objectifs (plus de 80% d'entre elles disent en être satisfaites et un peu moins de 80% relèvent que l'ensemble des objectifs repris dans la confirmation d'inscription ont été travaillés).

Les évaluations mettaient en évidence que les sujets abordés permettent une réflexion dans la pratique mais qu'il y avait un manque de pistes concrètes, de mises en situation.

Il est apparu que des personnes ne faisant pas partie du public cible de la formation s'y sont inscrites, ce qui a pu perturber la formation car nécessitait une plus grande adaptation des formateurs à différents types d'attente. Nous avons fait part des remarques du plaignant et des évaluations aux formateurs et avons demandé qu'ils en tiennent compte pour l'année prochaine.

Plainte 3 –

Une formatrice se plaint des modalités de diffusion des informations sur les formations choisies par l'IFC. Elle fait référence à un bug informatique ayant entrainé la non parution de sa formation dans le catalogue de l'IFC. Pour l'année suivante, elle constate également des erreurs de dates et de lieux, sa formation ayant été présentée sous le nom d'une autre formatrice.

La première source de mécontentement provient du fait que l'opérateur de formation a omis de joindre l'offre de la formatrice dans le dossier de marché public; elle n'a donc pu être prise en compte par l'IFC. Il ne s'agissait donc pas d'un bug informatique imputable à l'IFC.

La deuxième source de mécontentement concerne les erreurs de dates et lieux. Nous analysons en profondeur le contenu de chacune des offres et prenons le temps de discuter et négocier chacune d'entre elles avec le représentant du soumissionnaire. Nous pouvons par contre passer à côté d'une



erreur de date ou de lieu par exemple. Nous demandons donc à tous les organismes de formation de se montrer responsables par rapport aux offres qu'ils soumettent à l'IFC et de vérifier chacune des informations qui les concernent sur notre site. Pour ce faire, les représentants de ces organismes reçoivent un code opérateur et un mot de passe. Via ceux-ci, ils ont accès à ce que nous appelons « le site opérateur » ; sur cette interface, ils peuvent consulter toutes les données relatives aux formations soumises pour l'année en court. Nous demandons aux organismes de vérifier ces données et de nous communiquer le moindre problème ainsi que les demandes de modifications éventuelles. Or nous n'avons reçu aucune demande de modification au sujet de la formation concernée.

La troisième source de mécontentement concerne la confusion cette année entre les formations de deux formateurs. Encore une fois, il s'agit là d'une erreur d'encodage qui provient de l'opérateur qui ne nous avait pas transmis les bonnes informations.

Plainte 4 –

Le plaignant indique avoir dû se rendre à la friterie (avec 4 de ses collègues) car lorsque la pause a débuté, il n'y avait plus de sandwiches pour les participants à sa session de formation. L'opérateur de formation avait indiqué avoir recommandé des repas mais le plaignant ne pouvait attendre étant hypoglycémique. Il revendique le remboursement de sa note de snack.

L'IFC a rencontré l'organisme de formation. Il s'est avéré que les repas manquants ont été livrés quelques minutes après le début de la pause (l'organisme en fournit la preuve à l'IFC) et qu'il avait été demandé aux participants de bien vouloir patienter quelques minutes. L'IFC a refusé de rembourser la note de snack.

Plainte 5 –

Un participant n'accepte pas la formule de calcul pratiquée par l'IFC pour les frais de déplacements et revendique un montant plus élevé.

L'IFC a indiqué au plaignant que les modalités de remboursement de ces frais sont fixées dans la circulaire 2151 au point 7.3.B. émise par la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Le contenu de la circulaire lui a été synthétisé, et pour preuve, la copie de celle-ci ainsi que le calcul effectué pour le remboursement de ses frais ont été annexés à la réponse. L'IFC a refusé de modifier le montant du remboursement.

Plainte 6 –

Une participante ressent du jugement et de l'agressivité de la part de certains autres participants et indique un soutien de ceux-ci par la formatrice. Un conflit éclate ensuite entre la formatrice et l'un des participants ; la formatrice perd ses moyens (colère, agressivité, haussement de ton) face au groupe.

L'IFC a rencontré la formatrice. Celle-ci a reconnu avoir perdu ses moyens et indiqué rencontrer des problèmes d'ordre privé qui nuisaient à son travail. Les deux parties ont décidé de mettre fin à la collaboration.



Plainte 7 –

Dans le cadre de la formation barème 501, une participante porte la plainte pour un groupe de participants sur le fait qu'un groupe de personnes ayant participé au même module de formation mais assuré par un autre organisme n'est pas soumis aux mêmes modalités de certification.

Elle met en cause également la procédure d'inscription aux formations et le fait que certains doivent parfois parcourir une longue distance pour trouver une formation correspondant à leur discipline.

L'IFC a pris la situation très au sérieux et a immédiatement veillé à prendre les mesures nécessaires. Des contacts ont été pris avec la responsable du service de formation de l'opérateur. Elle a aussitôt vérifié les informations que nous lui communiquions et a hélas dû les confirmer. Elle a alors tout mis en œuvre pour remédier à la situation problématique. Elle a rédigé et envoyé un courrier pour informer les participants à la formation des modalités et critères de la certification communs à tous les organismes de formation. La fonctionnaire dirigeante de l'IFC a également envoyé un courrier à tous ces participants. Afin de garantir le respect de l'égalité de traitement, l'IFC avait organisé une réunion d'harmonisation des modalités de certification résultant des différents modules de la formation "barème 501". Les représentants de tous les opérateurs de formation étaient présents pour négocier les modalités de certification et se sont engagés à les respecter. Ces éléments ont été validés par le Gouvernement. L'IFC est le garant du respect de cet accord.

Les participants à la formation de tous les organismes ont donc été soumis aux mêmes modalités et critères d'évaluation.

Plainte 8 –

Dans le cadre de la formation barème 501, une participante se plaint du niveau du contenu de formation inapproprié eu égard à la composition du public déjà formé à ce contenu lors de la formation initiale. Elle fait part du manque de prise en compte des expériences vécues par les participants et d'un besoin d'autorité déplacé des formatrices. Elle reproche le manque de connaissance de l'enseignement spécialisé des formatrices ainsi qu'un mélange inapproprié des publics en formation.

La plaignante est ensuite revenue vers l'IFC pour indiquer avoir été informée de sa réussite et a tempéré ses critiques.

L'IFC lui a assuré que ses remarques seraient néanmoins prises en compte et discutées avec les organismes de formation lors de la régulation annuelle.

<u>En conclusion</u>, nous avons reçu 8 plaintes durant l'année 2012 contre 13 durant l'année 2011; ce nombre de plaintes nous paraît relativement raisonnable lorsqu'on le confronte aux nombre de sessions de formation que nous avons organisées cette année.



Nous nous efforçons de prendre en compte toutes les plaintes que nous recevons mais aussi les critiques dont nous font part les participants dans les questionnaires d'évaluation ou par téléphone.

Avant d'accepter une offre, que ce soit dans les procédures de marché public ou en dehors de ces procédures, nous analysons et négocions chacun des points de celle-ci. Sont ainsi examinés le contenu de la formation, la méthodologie, les sources et les outils utilisés, le profil du formateur, le nombre de participants minimum et maximum.

Au terme de ces négociations, les futurs opérateurs ou formateurs doivent nous transmettre les modifications demandées sous peine de voir leur(s) offre(s) rejetée(s) par le CA.

Par ailleurs, nous avons multiplié le nombre de visites effectuées par l'équipe de pédagogues à des formations afin d'en évaluer la qualité.

La situation géographique des formations reste un problème occasionnel contre lequel on peut difficilement agir. Les plaintes à ce sujet proviennent des formations collectives — on relève essentiellement des doléances formulées par téléphone ou courriel plutôt que des plaintes formelles.

L'ensemble du personnel de l'IFC agit sans-cesse dans une optique d'amélioration de la qualité des formations et de la satisfaction des usagers de l'IFC.



Chapitre 5 - Perspectives d'avenir

1 En matière de formation en cours de carrière

Une de nos difficultés majeures réside dans le manque de <u>renouvellement de l'offre de formation</u> pour certains domaines. Cette difficulté est singulièrement importante dans le cadre des formations collectives. Pour mieux appréhender la réalité du terrain, nous avons rencontré en 2012, les directions des établissements inscrits dans les organisations de formations collectives. Pour cette réunion, nous les avons invités à faire remonter les demandes et les besoins de leur personnel en termes de formation en interréseaux. Même si cette analyse du terrain ne reflétait pas toujours une perception exacte des demandes de leur personnel, elle a permis de part et d'autre une vraie discussion sur des besoins prioritaires à rencontrer, soit en interréseaux par l'IFC, soit à aller chercher au sein de son propre réseau. Certaines thématiques pointées par les directions n'étaient pas présentes dans nos programmes. A nouveau donc, étant dans une logique triennale, nous avons pu prendre le temps, dans les groupes d'élaboration des programmes, de relayer ces demandes et de voir ensemble si elles répondaient à des priorités partagées par les réseaux et par l'inspection en termes de formations en interréseaux. Une série de demandes ont été remontées en ce sens aux instances de l'IFC. Elles permettront un certain **renouvellement de l'offre**, nécessaire pour l'année 2013.

Pour veiller à ce que les participants **choisissent la formation** qui leur convient, un nouveau moteur de recherche a été imaginé. Il est beaucoup plus simple et combine à la fois le niveau d'enseignement, les fonctions, les disciplines et secteurs et les thématiques. Via le site, chaque participant peut donc réaliser cette recherche de manière relativement fine. Les mots clés sont modifiés pour l'année 2012-2013 afin d'être en cohérence avec toute la réflexion mise en place par le groupe COPI formation.

Parce que nous avons été alertés plusieurs fois par les difficultés rencontrées par les formateurs mais aussi parfois par des participants lors des formations dans lesquelles participaient des personnes qui ne correspondaient pas au public cible, nous avons décidé de mettre en place une <u>nouvelle procédure d'inscription</u>. Cette procédure, plus contraignante, doit nous informer de l'adéquation entre le profil attendu et le profil de la personne qui désire s'inscrire via sa direction. S'il n'y a pas adéquation entre les 2 profils, notre application rejettera l'inscription. La direction aura cependant la possibilité d'introduire une justification pédagogique que nous considérerons toujours comme valable dans la mesure où la direction est responsable de la pertinence ou non d'une inscription.

Nous sommes conscients des difficultés que ce type de mesure risque d'engendrer sur le terrain lors des inscriptions aux organisations de formations collectives mais, en accord bien sûr avec le CA, l'IFC estime que les effets pervers d'une inscription « aberrante » sont trop dommageables à la fois pour le groupe des participants correctement inscrits, pour le formateur et in fine pour les élèves du participant lui-même.

La poursuite du <u>travail de complémentarité interréseaux-réseaux</u> qui s'est mis en place dans le cadre de l'évaluation. Nous envisageons de rédiger des questions communes qui pourraient être utilisées dans chacun des questionnaires d'évaluation afin de pouvoir fournir des données similaires



à la Commission de pilotage. Un travail en ce sens se poursuivra avec les réseaux dès septembre 2013.

Par rapport aux <u>nouvelles modalités de formation</u>, celles des 2 dispositifs hybrides (Décolâge et Dyslexie), l'analyse de la question portant sur les « besoins » des formulaires d'évaluation a souligné la nécessité de mettre en place des **suivis de formation** en continuité avec les premières formations de base. Pouvoir travailler de manière progressive est en effet une opportunité formative très importante. Ainsi, pour dyslexie, en 2012-2013, un partage d'expériences entre les personnes relais a été proposé en une journée. D'autres suivis seront proposés en 2013-2014 à la fois pour Dyslexie et pour Décolâge.

Nous avançons encore un pas plus loin au niveau de l'expérimentation de nouvelles modalités de formation avec le projet « Travcoll » (« Travailler collégialement au bénéfice d'un élève en difficulté »). Dans ce projet, chaque session de formation va réunir 2 à 3 équipes en interréseaux pour travailler des problématiques communes. Une analyse des attentes a été réalisée avec chacun des établissements scolaires demandeurs. Les points de convergence dégagés entre les équipes ont ainsi permis de constituer les groupes de formation. Dans un deuxième temps, rejoindront la formation des partenaires choisis par les établissements (ex. logopèdes, membre d'une AMO). Par rapport à la mixité des publics, spécificité et richesse de l'IFC, le projet « TravColl » relèvera un défi supplémentaire : celui de faire travailler ensemble des partenaires scolaires et parascolaires au bénéfice de l'élève.

Grâce à ce nouveau dispositif, nous visons le co-développement professionnel où le travail interniveaux (maternel- primaire / primaire-secondaire / ...) et inter-professionnels (Direction, profs, agents PMS, parents, spécialistes) sera stimulé. Un des enjeux de cette formation est en effet de favoriser la collaboration professionnelle en termes de pratiques congruentes. Le dispositif sera personnalisé en fonction des équipes.

2 En matière de formation initiale des directeurs

La **poursuite du travail** de réflexion entamé avec les **réseaux** est essentielle. La démarche en cours dans le dossier de la formation en cours de carrière pour déterminer quelques questions communes de nos questionnaires d'évaluation respectifs est à envisager ici également. Pour le dossier sur la formation initiale des directeurs, ce travail collaboratif interréseaux-réseaux a permis de faire émerger une nouvelle proposition de plan de formation du volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation des directeurs. Ce travail commun a pu prendre en compte les constats issus des évaluations et partagés par tous. Il a également pu mieux délimiter ce qui était de l'ordre de l'interréseaux et des réseaux pour certains domaines de la formation.

Une réflexion devrait être menée à ce sujet quant à la **complémentarité entre la formation initiale et la formation continuée** des directeurs.

Enfin, il faudra envisager une régulation de l'offre des formations, en tenant compte d'une part du nombre de demandes de participation au regard des données liées à la réussite des 3 axes et d'autre



part du nombre et des besoins des établissements eux-mêmes. En effet, est-il nécessaire de former autant de candidats directeurs de chacun des niveaux d'enseignement chaque année si le système n'en a pas vraiment besoin? Ne conviendrait-il pas de définir des priorités? La complexité est cependant que chaque personne candidat directeur n'a pas nécessairement le projet de devenir directeur à court terme. Les informations issues des questionnaires d'évaluation nous révèlent que seuls 20% ont cette intention.

Un travail est mis en place avec **les organismes de formation** par rapport aux épreuves de la certification en vue d'une meilleure harmonisation de celle-ci. Ce travail commence avec l'axe administratif. Nous envisageons aussi une nouvelle formation des formateurs intervenant dans l'axe pédagogique par rapport au « Tabor secondaire ».

3 En matière de formation complémentaire, « barème 501 »

Nous avons vu que le nombre des demandes de participation à la formation « barème 501 » diminue. Sans préjudice de l'entrée en vigueur de la réforme sur les « titres et fonctions », on est en droit de penser que cette diminution va se poursuivre dans la mesure où la première année devait absorber un maximum de régularisations de situations établies depuis longtemps.

Dans les prochaines années, comme le prévoit le décret, nous proposerons un étalement des formations sur une période de deux ans, à tout le moins pour les axes pédagogiques portant sur des disciplines rencontrées moins fréquemment dans le cadre de cette législation.

4 L'accompagnement des nouvelles mesures

4.1. La formation professionnalisante des inspecteurs stagiaires

A la veille de la mise en œuvre de la modification décrétale du décret « Inspection » visant notamment à offrir aux inspecteurs stagiaires une formation professionnalisante de longue durée, l'IFC participe activement à la réflexion sur cette partie du dossier. Il entend mettre toutes ses compétences et sa créativité au service de cette Institution dont l'action reste primordiale au sein du système scolaire. Il se sent prêt.

4.2. La formation initiale des enseignants

L'IFC participe au Comité permanent de suivi des travaux du Gouvernement en matière de formation initiale des enseignants. Nous sommes convaincus que là également l'IFC peut, en tant qu'acteur institutionnel, jouer un rôle intéressant dans le lien nécessaire entre la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement obligatoire et celle des formateurs de la formation initiale des maîtres.



4.3. Le Plan Horizon 2022

Le Plan Horizon 2022, porté par le Gouvernement conjoint RW/FWB, porte une attention très sérieuse à la qualité de l'enseignement et de la formation. L'IFC est concerné par plusieurs des mesures ciblées par ce Plan, notamment en matière de développement des compétences techniques et pédagogiques liées aux technologies de l'information et de la communication. Il entend bien ici encore, mettre son professionnalisme et son expérience au service des différentes mesures qui lui seront confiées et des collaborations qui devront nécessairement être activées pour que les actions portent tous les fruits espérés.



Chapitre 6 - Conclusions

1 Regard sur le fonctionnement de l'IFC

Il est important, au terme de ce rapport de saluer la qualité et le professionnalisme du travail de toute l'équipe de l'IFC sans lequel les constats positifs portés sur l'exercice de nos missions ne pourraient être exprimés. Au fil des années, l'équipe développe et améliore sa capacité d'adaptation, de réaction, de réflexion, d'écoute, de service efficient rendu au public.

La reconnaissance de la valeur de ce travail a notamment été soulignée à l'occasion de la journée célébrant les 10 ans de l'IFC mais elle est également régulièrement évoquée lors des échanges que nous avons tant avec nos partenaires qu'avec notre public. La diminution constante du nombre de plaintes formulées à l'encontre de l'IFC en est une preuve. Il convient cependant de rester extrêmement vigilants et de toujours rester à l'écoute des informations et requêtes qui proviennent du terrain.

Au cours de l'année 2012, nous avons pu procéder à la mise en place du COCOBA. En juillet 2013, nous avons analysé le projet de règlement de travail. Il a été favorablement accueilli en séance. A ce jour, nous attendons le retour formel des instances syndicales par rapport à ce règlement de travail pour le présenter ensuite aux organes de gestion et, s'il est approuvé, pour le mettre en œuvre.

2 Regard sur les formations organisées par l'IFC

L'IFC construit au fil des années des <u>liens étroits entre les formations et les recherches</u> et ce, dans différents projets. Les résultats de recherche y sont pris en compte.

- Le projet Dyslexie: la formation est donnée à la fois par des formateurs de terrain mais également par un scientifique qui fait bénéficier les participants des dernières découvertes en matière de fonctionnement du cerveau.
- Les formations Décolâge : la formation est sous-tendue par les recherches des équipes de l'ULB et de l'Ulg notamment par rapport à l'inefficacité du non-redoublement.
- Les formations « maîtres de stage » qui ont pu voir leur pertinence confortée par l'étude relative à la formation initiale. Ces formations s'appuient sur les constats posés.
- Les formations qui travaillent la liaison primaire-secondaire et celles qui accompagnent les mesures prises pour le 1^{er} degré du secondaire bénéficient des apports des travaux de l'UMONS et surtout de ceux, en cours de l'UNAMUR.
- L'approche des TIC et de l'utilisation des Cyberclasses-écoles numériques bénéficie entre autres des recherches menées par le CRIFA et de l'excellent rapport que l'Agence Wallonne des Télécommunications a rédigé à la suite de l'enquête qu'elle a menée fin 2009.
- Citons également les formations qui permettent aux enseignants de s'approprier les pistes didactiques issues des épreuves externes non certificatives, lesquelles sont le fruit d'un travail conjoint du SGPSE, de l'Inspection et de l'Ulg.



Une nouvelle modalité de la formation « Teacch », réalisée en complémentarité interréseaux et réseaux a été suivie attentivement par une étude universitaire⁴, commanditée par le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire. La recherche visait à évaluer la pertinence en termes de transfert d'articuler la théorie avec une observation au sein d'une classe d'application et une analyse de cette expérience. La formation a pu être régulée et améliorée grâce à ce suivi.

Par ailleurs, mentionnons que ce point est systématiquement abordé lors des réunions bisannuelles entre l'IFC et le Service Général du Pilotage du Système Educatif (SGPSE). En outre, les pédagogues de l'IFC participent à la plupart des comités d'accompagnement des recherches du SGPSE, prioritairement lorsque celles-ci peuvent être exploitées directement lors de formations. A la fin de ces recherches, une réflexion est menée sur l'apport éventuel de celles-ci pour le terrain et des propositions de formation sont alors formulées, parfois en séance.

Depuis le début de la mise en œuvre du décret de 2002, nous constations que peu de personnes de <u>l'enseignement fondamental ordinaire</u> s'inscrivaient aux formations de l'IFC. Les formations que nous organisons et assumons totalement dans le cadre du décret sont en effet des formations suivies sur une base volontaire. Les formations que nous avons assurées à la fois dans le projet Décolâge et dans celui de Dyslexie ont été une réelle occasion pour beaucoup d'écoles du fondamental de découvrir les actions de l'IFC. Plusieurs des personnes inscrites nous ont fait part de leur « découverte de l'existence de l'IFC » via ces dispositifs et ont bien perçu ce que l'Institut pouvait apporter au membre du personnel comme à son école, en matière de formation. Aujourd'hui, nous recevons des demandes d'interventions de la part de directeur-trices d'écoles réunies en interréseaux pour bénéficier de l'apport in situ de la formation « Décolâge ». Dans cet esprit, nous développons des « suivi » de cette formation de manière à permettre aux participants d'approfondir les cadres d'analyse abordés lors de la formation de base et d'entrer plus avant dans la didactique des disciplines de base. Pour ce faire, nos formateur-trices internes continuent à recevoir le soutien scientifique des chercheurs.

Une autre mission dévolue à l'IFC est l'<u>accompagnement de l'implémentation des réformes ou de mesures portées par le système éducatif:</u>

- Plusieurs formations ont pour horizon commun l'aide à la réussite des élèves en apprenant à
 observer les élèves, en s'appuyant sur la différenciation des enseignements, en construisant
 des stratégies d'enseignement-apprentissage qui tiennent compte du fonctionnement
 cognitif du jeune, qui agissent sur la motivation scolaire, qui travaillent le sens des erreurs, la
 continuité entre les cycles, les degrés,...
- les formations réfléchies avec les réseaux et l'inspection par rapport à la mise en œuvre progressive de la CPU sont un bel exemple de l'accompagnement d'une réforme par les formations;

-

⁴ Susa, Université de Mons, 2012



- les formations Dyslexie s'articulent avec le plan Dyslexie initié par la Ministre de l'Enseignement obligatoire ;
- les formations Décolâge entendent promouvoir des pratiques pédagogiques alternatives au maintien et au redoublement des enfants de 2,5 ans à 8 ans. Insistons sur le fait que ces formations sont accompagnées par deux groupes: un qui suit l'opérationnalisation des besoins de la Communauté Décolâge (« Coopère ») et un autre (« Co-pilote » composé des représentants du Service général du pilotage du système éducatif, du Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire, de l'Inspection, de l'IFC, des Réseaux / PO, des syndicats d'enseignants, des associations de parents et de la Fondation Roi Baudouin) qui ajuste le projet Décolâge aux besoins des acteurs de terrain, et formule des suggestions de modifications décrétales éventuelles.
- L'IFC s'inscrit également dans la volonté de promouvoir les TIC en lien avec les évolutions technologiques et sociétales. L'offre de formation TIC (réseaux sociaux, tablettes) a été diversifiée dans cette perspective.
- Il continue à proposer des formations relatives à l'entrée dans le métier, au PIA, à l'intégration, à l'accompagnement des élèves autistes, au premier degré différencié.

Notons qu'un des chantiers pour le futur proche portera sur l'accompagnement des nouveaux référentiels de formation.

Enfin, soulignons qu'une des forces et singularités de l'IFC est de <u>réfléchir et d'expérimenter</u> <u>différents dispositifs de formation</u>, que ce soit dans les modalités de formation, dans la complémentarité d'intervenants, dans l'articulation avec le terrain, dans l'apport formatif des collègues. Le défi de cette année est certainement le projet « Travcoll » qui vise à collaborer entre partenaires en respectant les missions et les champs d'action de chacun au bénéfice des élèves en difficulté d'apprentissage.

Pour certains projets (essentiellement ceux que nous assurons grâce aux formateurs internes), les formations peuvent être travaillées dans la continuité, élément important dans un processus formatif. Des suivis ou des formations complémentaires issues des demandes formulées par les participants lors des formations de base ont ainsi pu être mis sur pied. Ces formations ont vraiment été ajustées en fonction des demandes exprimées par le terrain.

3 Regard sur la communication de l'IFC

Nous nous étions engagés à travailler nos différents modes de communication et 2012, année des 10 ans de création de l'IFC a été un stimulant fort intéressant pour ce faire.

Pour parler autrement de l'IFC, nous avons modifié notre logo: plus rond, plus convivial, plus dynamique, plus en phase avec celui de l'AGERS et avec celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ainsi mieux montrer notre appartenance.



Pour communiquer autrement avec nos différents interlocuteurs, singulièrement avec notre public de formation et avec nos partenaires formateurs, nous avons profondément modifié notre site et l'avons personnalisé en fonction du profil des visiteurs. Nous avons également amélioré nos moteurs de recherche. Enfin, pour pallier les difficultés rencontrées en formation par des « erreurs » d'inscription et diminuer le nombre de participants dont le profil ne répond pas au public cible, nous avons modifié les modalités d'inscriptions sur notre site. Sauf si la direction justifie une inscription non conforme, le système la rejettera. Cette façon de procéder, annoncée aux directions lors des rencontres organisées en mai 2013, doit permettre une plus grande transparence et augmenter, espérons-nous, la pertinence de l'ensemble des formations.

Pour dire autrement ce que nous sommes, pour décrire et expliquer notre travail, nous nous sommes mis en scène. Nous avons demandé aux administrateurs, à des directeurs, à des formateurs et à des participants à nos formations de jouer le jeu avec nous ... cinq capsules vidéo nous racontent dès la page d'accueil de notre site. A voir absolument !

Nos remerciements vont au Président de l'IFC et à ses Administrateurs qui par leur soutien et leur engagement permettent au quotidien un accomplissement des missions dans la rigueur et le dynamisme.





Liste des annexes

- 1 Enumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales
- 2 Ordres du jour des réunions des organes de gestion
- 3 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant
- 4 Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2012
- 5 Cédérom comprenant :
 - a. Le rapport d'évaluation des formations en cours de carrière
 - b. Le rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux
 - c. La note commune IFC-Réseaux sur le bilan des 10 années de mise en œuvre de la formation en cours de carrière présentée à la Commission de pilotage
 - d. La note commune IFC-Réseaux sur la formation initiale des directeurs



Annexe 1 : Enumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales

a) Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière⁵.

Pour l'année 2012, ces missions sont les suivantes :

- 1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service;
- 2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1^{er}, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation;
- 3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :
- la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;
- la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée;
- l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;
- 4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités;
- 5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;
- 6° d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française;

-

⁵ (M.B. 31-08-2002).

A ce jour, ce décret a été modifié 10 fois : les 19-12-2002 (M.B. 08-01-2003), 09-01-2003 (M.B. 21-02-2003), 27-02-2003 (M.B. 18-04-2003), 17-12-2003 (M.B. 30-01-2004), 03-03-2004 (M.B. 03-06-2004), 02-02-2007 (M.B. 15-05-2007), 08-03-2007 (M.B. 05-06-2007), 15-02-2008 (M.B. 01-04-08) et 30-04-09 (M.B. 30-06-09) et 17-12-2009 (M.B. 12-02-2010)



7° d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs;

8°bis d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur;

8°ter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite⁶ relatives à ces formations ;

9° d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

Les missions visées à l'article 26, §1er, 6°, 7°, 8°bis et 8°ter ne sont pas encore entrées en vigueur.

En vertu de l'article 26, §1er, 9°, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;
- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique.

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

-

⁶ Lire « attestations de fréquentation »



b) Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :

1° Etablir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet commun à l'ensemble des réseaux portant sur : a) un axe relationnel ; b) un axe administratif, matériel et financier et c) un axe pédagogique et éducatif.

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs de la formation ainsi que les compétences à acquérir. Elle doit en outre fixer la répartition entre les trois modules, du nombre d'heures de formation.

- 2° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet commun à l'ensemble des réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.
- 3° Transmettre à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.
 - c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :
- 1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.
- 3° Organiser ce module de formation.
- 4° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.
- 5° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence de la Communauté française pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

a) des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psycho-médico-sociaux, organisés



ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;

b) des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence de la Communauté française pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- I'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale commune à l'ensemble des réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres, porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.



Annexe 2 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2012

Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau 2012/1 -- 19 janvier 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 8 décembre 2011;
- 2. Information : AGCF du 15/12/2011 modifiant l'AGCF du 24/03/2010 portant désignation des membres du Conseil d'administration et du Commissaire du Gouvernement de l'Institut de la Formation en cours de Carrière
- 3. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
- 4. Marché public de services de restauration : analyses et proposition d'attribution du marché ;
- 5. Personnel:
 - 5.1. Situation de Madame Céline Vandenbusche;
 - 5.2. Demande de congé parental de la part de Madame Valérie Baffrey;
 - 5.3. Recrutement d'un attaché de niveau 1 pour le service pédagogique : information sur le suivi du dossier ;
- 6. Programme de formation : demandes d'intégration de certains:
 - 6.1. Province de Hainaut, service Sports et Jeunesse : 29^e matinée de formation continuée des professeurs d'éducation physique
- 7. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- Divers
- 9. Marché public de formation des directeurs : information sur l'état du dossier

Bureau 2012/2 - 09 février 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 19 janvier 2012;
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
- 3. Comptes 2011 clôture provisoire;
- 4. Personnel:
 - 4.1. Entretiens en vue du recrutement d'un attaché de niveau 1 pour le service pédagogique;
 - 4.2. Situation de Madame Céline Vandenbusche : demande d'un 4/5è temps ;
 - 4.3. Demande de congé parental de la part de Madame Valérie Baffrey ;
 - 4.4. Cas de Nathalie Delporte suite à la suspension de la semaine volontaire de 4 jours ;
- 5. AGCF portant application de l'art. 15 du 11/07/2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psychomédico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière.
 - AGCF portant approbation des orientations et thèmes relatifs à la formation en cours de carrière, au niveau macro, des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire pour 2012-2013.
 - 5.1. Analyse du programme en cours pour les priorités de premier rang et pour les priorités de second rang;
 - 5.2. Prise en compte des nouvelles orientations de second rang ;
 - 5.3. Information sur le suivi global du dossier;
- 6. Programme de formation : demandes d'intégration de certains événements:
 - 6.1. Centre InterFaces: « Sciences et convictions »
- 7. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- 8. Divers
- 9. Marché public de formations : adoption de la procédure et du CSC pour le MP à lancer en 2012.

Bureau 2012/3 - 08 mars 2012

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 9 février 2012;



- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
- 3. Comptes 2011 : rapport intermédiaire du Collège des Commissaires aux comptes ;
- 4. Formation initiale des candidats directeurs : présentation du rapport d'évaluation ;
- 5. Programme des formations en cours de carrière demande d'intégration d'un événement spécifique :
 - 5.1. AGERS DGEO formation relative à l'ErE
- 6. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- 7. Divers;
- **8.** Marché public de formations : adoption de la procédure et du CSC suite à la publication de l'avis de marché au Bulletin des Adjudications.

Bureau 2012/4 - 19 avril 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 8 mars 2012;
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
- 3. Personnel: Charges de mission premières analyses du suivi des dossiers des formateurs internes;
- 4. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- **5.** Divers;

Bureau 2012/5 - 10 mai 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 19 avril 2012 ;
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels :
- 3. Marché public de services : réalisation et impression de la brochure de présentation de l'IFC et du journal de formations pour l'année scolaire 2011-2012— choix de la procédure et approbation du CSC :
- 4. Marché public de services de formation pour les trois prochaines années scolaires : lots sans offre ;
- 5. Intégration d'évènements :
 - 5.1. Société Belge de Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMeF) 38^e Congrès ;
 - 5.2. Ulg Space Week
 - 5.3. Personnel Charges de mission suite des analyses du suivi des dossiers des formateurs internes ;
- 6. Information: Formation barème 501 non-respect des critères de certification par un opérateur;
- 7. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- 8. Divers.
- 9. Marché public de formation méthodologie d'analyse et de motivation des offres information.

Bureau 2012/6 - 07 juin 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 10 mai 2012 ;
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels ;
- 3. Intégration d'évènements :
 - 3.1. Asbl Culturea demi-journée de formation relative à la valise pédagogique Congo
 - 3.2. Yapaka formation « L'enfance négligée ou maltraitée : coordonner nos actions »
 - 3.3. Schola ULB 5^{ème} Forum des Innovations en Education
- 4. Personnel
 - 4.1. Formateurs internes :
 - 4.1.1. Charges de mission suivi du dossier;
 - 4.1.2. Projets « dyslexie » et « Décolâge » recrutement ;
 - 4.2. Fin de période de stage de Sébastien Gilles notification de la nomination ;



- 5. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- Divers.
- 7. Marché public de formation information sur l'état du dossier

Bureau 2012/7 - Bureau éléctronique du 16 août 2012

- 1. Demande suspension contrat M Dozot.
 - 1.1. Appel à candidature pour un poste de secrétariat niveau 2+
- 2. Note Formateur interne dyslexie-décolâge -
 - 2.1. CV G. SEEL
 - 2.2. CV A. OLIVIER

Bureau 2012/8 - 23 août 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 3 juillet 2012
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels
- 3. Budget initial 2013
- 4. Plan de développement pour l'année 2013
- 5. Rapport annuel d'activités: année 2011
- 6. Personnel:
 - 6.1. Nathalie Delporte prolongation du régime d'interruption de carrière en 4/5^e temps ;
 - 6.2. Convention de premier emploi contrat Rosetta information sur la procédure de recrutement en cours
 - 6.3. Dossier d'inscription à la caisse de pension
 - 6.4. Projet d'assimilation dans les Ordres nationaux pour l'IFC information
- 7. Intégrations d'événement
 - 7.1. CLPS : « Assu-études : une enquête menée auprès des acteurs de l'enseignement secondaire de la Région de Bruxelles-Capitale »
 - 7.2. Fegepro: Festival international de Géographie de Saint-Dié
- 7.3. Géomoun : « Les droits de l'enfant dans ma pratique professionnelle »
- 8. Calendrier des prochaines réunions
- 9. Divers
 - 9.1. Information : journée des opérateurs
 - 9.2. Formations directions : interpellation de Béatrice Henne, Directrice du CPFB
 - 9.3. Anniversaire: l'IFC, bientôt 10 ans!
 - 9.4. Brochure IFC 2012-2013
 - 9.5. Demande de participation aux formations IFC (SAS)
 - 9.6. Suivi des remarques du Collège des Commissaires aux comptes
- 10. MP formations 2012-2013 suivi des décisions de classements et d'attribution

Bureau 2012/9 - 13 septembre 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 23 août 2012
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels
- 3. Personnel:
 - 3.1. Recrutement : agent administratif de niveau 2+ pour contrat de remplacement de Marjorie Dozot entretien de deux candidates;
 - 3.2. Recrutement : agent administratif de niveau 2 sous convention Rosetta
- 4. Intégrations d'événement :
 - 4.1. Trempoline : Prévention et traitement des assuétudes : "Se former à « Unplugged » : un programme de prévention des assuétudes à l'efficacité prouvée"
 - 4.2. ESERO European Space Education Resources Office Le projet Espace et Enseignement
 - 4.3. Salon infirmier de Paris



- 4.4. Fondation Roi Baudouin : « Ecoles maternelles et familles défavorisées Ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire »
- 5. Calendrier des prochaines réunions
- 6. Divers

Bureau 2012/10 - 11 octobre 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 13 septembre 2012
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels
- 3. Intégrations d'événement :
- 3.1. l'ONG Via Don Bosco : journée consacrée aux Objectifs du Millénaire pour le développement en classe
- 4. Lancement de la procédure de composition des programmes de formation
- 5. Marché public de services de nettoyage : choix de la procédure et approbation du CSC
- 6. Marché public de services de restauration « Walking Dinner » pour la réception d'anniversaire de l'IFC: choix de la procédure et projet de CSC
- 7. Calendrier des prochaines réunions
- 8. Divers
 - 8.1. Organisation de formations collectives état des lieux
 - 8.2. Compte-rendu de la journée des opérateurs
 - 8.3. Invitation des délégations syndicales pour la constitution d'un COCOBA information
 - 8.4. MP formations : CGé modifications
 - **8.5.** LOGO IFC choix de la procédure et projet de CSC

Bureau 2012/11 - 08 novembre 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 11 octobre 2012
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels
- 3. Intégrations d'événement :
 - 3.1. FUNDP : journée d'échanges entre les étudiants et les enseignants du projet de différenciation pédagogique au sein du 1^{er} degré commun de l'enseignement secondaire
 - 3.2. Science On Stage Belgium Playful Science 7 reporté
- 4. Marché public de services de restauration 2013: choix de la procédure et approbation du CSC
- 5. Dossier PASS INCLUSION: recherche de formateurs
- 6. Calendrier des prochaines réunions
- 7. Divers
 - 7.1. Compte-rendu des réunions COPI formation
 - 7.2. Formations Macro question relayée par Stéphane Vreux
 - 7.3. Indexation du loyer
 - **7.4.** Perte de matériel



Bureau 2012/12 - Bureau électronique du 19 novembre 2012

- 1. MP LOGO projet de rapport d'attribution
- 2. MP Walking Dinner projet de rapport d'attribution

Bureau 2012/12 - 13 décembre 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau des 8 et 29 novembre 2012
- 2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels
- 3. Intégration d'événements
 - 3.1. Entre-Vues asbl : "Philo pratique, pratiques de philo"
 - 3.2. Science On Stage Belgium "Playful Science 7" (sous réserve du dossier finalisé)
- 4. Marché public de services de nettoyage: analyse et proposition d'attribution
- 5. Dossier PASS INCLUSION : analyse de la candidature de Madame Anne Duterme
- 6. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2011-2012
- 7. Accès aux formations de l'IFC pour les membres des personnels de l'enseignement supérieur demande de Monsieur Toni Pelosato, Chef du Cabinet de Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'enseignement supérieur
- 8. Personnel:
 - 8.1. Fin du détachement de Céline Vandenbussche au sein du Cabinet du Ministre Nollet
 - 8.2. Suivi des réserves de recrutement établies par examen du Selor pour les niveaux 2+ et 1 cas de Nathalie Delporte
 - 8.3. Sophie Filée : demande de réduction du temps de travail
- 9. Calendrier des prochaines réunions
- 10. Divers

Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA - 2012/1 - 15 février 2012

- 1. AGCF du 15/12/2011 modifiant l'AGCF du 24/03/2010 portant désignation des membres du Conseil d'administration et du Commissaire du Gouvernement de l'Institut de la Formation en cours de Carrière accueil des nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire du Gouvernement;
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion 24 novembre 2011 (report du CA du 22/12/2011) et du CA électronique du 22 décembre 2011;
- 3. Comptes 2010 suivi des remarques des Commissaires aux comptes (report du CA du 22/12/2011);
- 4. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière pour l'année 2010-2011 (report du CA du 22/12/2011);
- 5. AGCF portant application de l'art. 15 du 11/07/2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière.
 - AGCF portant approbation des orientations et thèmes relatifs à la formation en cours de carrière, au niveau macro, des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire pour 2012-2013.
 - 5.1. Analyse du programme en cours pour les priorités de premier rang et pour les priorités de second rang;
 - 5.2. Prise en compte des nouvelles orientations de second rang ;



- - 5.3. Information sur le suivi global du dossier;
 - 6. Formation initiale des directeurs partie commune à l'ensemble des réseaux : information sur l'état du dossier ;
 - 7. Programme de formations : demandes d'intégration de certains événements :
 - 7.1. Haute école Léonard de Vinci : « colloque en didactique des sciences sur les démarches d'investigation en classe de sciences » (report du CA du 22/12/2011) ;
 - 7.2. Science On Stage : « PlayFul Science 6 » et « The Solar Impulse, Inventing the future » (report du CA du 22/12/2011);
 - 7.3. Entre-Vues asbl: « Animation d'ateliers de philosophie avec les enfants » (report du CA du 22/12/2011);
 - 7.4. Province de Hainaut, service Sports et Jeunesse : 29e matinée de formation continuée des professeurs d'éducation physique ;
 - 7.5. Centre InterFaces: « Savoirs scientifiques et convictions »;
 - 8. Calendrier des prochaines réunions;
 - Divers ;
 - 10. Marché public de services de formation pour les années 2011-2014 :
 - 10.1. Suivi du dossier de 2011: attribution de l'offre du Rideau de Bruxelles *(report du CA du 22/12/2011)*;
 - 10.2. Adoption de la procédure et du CSC pour le marché à lancer en 2012.

CA - 2012/2 - 22 mars 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2012;
- 2. Comptes 2011 : rapport intermédiaire du Collège des Commissaires aux comptes ;
- 3. Formation initiale des candidats directeurs : présentation du rapport d'évaluation ;
- 4. Programme des formations en cours de carrière demande d'intégration d'un événement spécifique :
 - 4.1. AGERS DGEO formation relative à l'ErE
 - 4.2. Congrès Pluraliste des Sciences Construire
- 5. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- 6. Divers;
- 7. Marché public de formations : adoption du CSC suite à la publication de l'avis de marché au Bulletin des Adjudications.

CA - 2012/3 - 26 avril 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2012;
- 2. Clôture des comptes 2011 : rapport des Commissaires aux comptes;
- 3. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA;
- 4. Divers

CA - 2012/4 - 21 juin 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2012 ;
- 2. Intégration d'évènements :
 - 2.1. Société Belge de Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMeF) 38e Congrès (point examiné en Bureau le 10/05/2012) ;
 - 2.2. ULG Space Week (point examiné en Bureau le 10/05/2012);
 - 2.3. Asbl Culturea journée de formation relative à la valise pédagogique Congo ;
 - 2.4. Yapaka formation « L'enfance négligée ou maltraitée : coordonner nos actions » ;
 - 2.5. Schola ULB 5^{ème} Forum des Innovations en Education;
 - 2.6. BNB séminaire « Crise financière 2007-2012 » ;
 - 2.7. ALC
 - 2.5.1 A la rencontre de l'autre (migrations et accueil des migrants)



- 2.5.2 Apprendre à coopérer pour mettre en pratique la citoyenneté, de la classe au monde
- 2.5.3 La démocratie, c'est pas que des mots! [au Nord comme au Sud]
- 2.5.4 Mon ami Paco les migrations et l'asile à travers le journal illustré d'une petite fille
- 3. Formations collectives: information sur l'état du dossier;
- 4. Calendrier des prochaines réunions ;
- 5. Divers.
- 6. Marché public de formation : analyses et décision d'attribution.

CA - 2012/5 - 30 août 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2012;
- 2. Budget initial 2013;
- 3. Plan de développement pour l'année 2013;
- 4. Rapport annuel d'activités : année 2011 ;
- 5. Intégrations d'événement ;
 - 5.1. CLPS : « Assu-études : une enquête menée auprès des acteurs de l'enseignement secondaire de la Région de Bruxelles-Capitale »
 - 5.2. Fegepro: Festival international de Géographie de Saint-Dié
 - 5.3. Géomoun : « Les droits de l'enfant dans ma pratique professionnelle »
- 6. Calendrier des prochaines réunions ;
- 7. Divers:
 - 7.1. Information : journée des opérateurs ;
 - 7.2. Formations directions : interpellation de Béatrice Henne, directice du CPFB ;
 - 7.3. Anniversaire: l'IFC, bientôt 10 ans!
 - 7.4. Brochure IFC 2012-2013
- **8.** MP formations 2012-2013 suivi des décisions de classements et d'attribution

CA - 2012/6 –29 novembre 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 août 2012;
- 2. Intégrations d'événement :
 - 2.1. Trempoline : Prévention et traitement des assuétudes : "Se former à « Unplugged » : un programme de prévention des assuétudes à l'efficacité prouvée"
 - 2.2. ESERO (European Space Education Resources Office) Le projet Espace et Enseignement
 - 2.3. Salon infirmier de Paris
 - 2.4. Fondation Roi Baudouin : « Ecoles maternelles et familles défavorisées Ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire »
 - 2.5. l'ONG Via Don Bosco : journée consacrée aux Objectifs du Millénaire pour le développement en classe
 - 2.6. FUNDP : journée d'échanges entre les étudiants et les enseignants du projet de différenciation pédagogique au sein du 1er degré commun de l'enseignement secondaire
 - 2.7. Colloque TICE
- 3. Programmes de formation 2013-2014 AGCF thèmes et orientations- Groupes de travail
- 4. Information: Dossier PASS INCLUSION
- 5. Information : Compte-rendu des réunions COPI formation
- 6. Calendrier des prochaines réunions
- 7. Divers
 - 7.1. Organisation des formations collectives état des lieux
 - 7.2. Compte-rendu de la journée des opérateurs
 - 7.3. Invitation à la réception d'anniversaire des 10 ans de l'IFC 13 décembre 2012
 - 7.4. Formations Macro obligatoire question relayée par le Président du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental (FedEFoC)
- 8. Suivi des décisions d'attribution du MP formations 2012-2013
 - 8.1. Cas de la CGé



8.2. Cas de Philippe BRASSEUR

CA - 2012/7 - 20 décembre 2012

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 13 décembre 2012
- 2. Ajustement budgétaire interne
- 3. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2011-2012
- 4. Accès aux formations de l'IFC pour les membres des personnels de l'enseignement supérieur demande de Monsieur Toni Pelosato, Chef du Cabinet de Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'enseignement supérieur
- 5. Intégration d'événements :
 - 5.1. Entrevues asbl: "Philo pratique, pratiques de philo"
 - 5.2. Science On Stage Belgium "Playful Science 7" (sous réserve du dossier finalisé)
- 6. Calendrier des prochaines réunions
- 7. Divers

Annexe 3 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2012

Le montant total des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 13 réunions du Bureau et des 7 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2012 s'élève à 37.941,87€. Le détail de ces informations se trouve dans le tableau de la page suivante.

Le montant brut de la rémunération du fonctionnaire dirigeant s'élève à 114.000,18€.

Le montant total des indemnités versées au Commissaire du Gouvernement à temps partiel est de 6.725,10€.

Le montant total des indemnités et honoraires versés pour le Collèges des Commissaires aux Comptes est de 22.335,56€ (Cour des comptes, 13.913,96€ ; Réviseur, 8.421,60€).

JETONS PRESENCES CA + BUREAU DU 1/1/2012 au 31/12/2012

| | 125 € * 1,5460 = 193,25 € | | | | <u>125 € * 1,5769 = 197,11</u> | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|---------------------------|------------|------------|------------|--------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Bureau 1 | Bureau 2 | CA1 | Bureau 3 | CA 2 | Bureau 4 | CA3 | Bureau 5 | Bureau 6 | CA 4 | Bureau 7 | Bureau 8 | CA5 | Bureau 9 | Bureau 10 | Bureau 11 | CA | Bureau 12 | Bureau 13 | CA | TOTAL BRUT |
| NOM | 19/01/2012 | 09/02/2012 | 16/02/2012 | 08/03/2012 | 22/03/2012 | 19/04/2012 | 26/04/2012 | 10/05/2012 | 07/06/2012 | 21/06/2012 | 03/07/2012 | 23/08/2012 | 30/08/2012 | 13/09/2012 | 11/10/2012 | 13/11/2012 | 29/11/2012 | 29/11/2012 | 13/12/2012 | 20/12/2012 | TOTAL BROT |
| BRAEKEN Reine-Marie | | 193,25 | | | | | 197,11 | | 197,11 | | | | | | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | | 1.573,02 € |
| HERPHELIN Martine | 193,25 | 193,25 | 193,25 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 3.733,51 € |
| HUBIN Jean-Pierre | 193,25 | 193,25 | 193,25 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 3.733,51 € |
| VANDERKELEN Arlette | 193,25 | 193,25 | | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | | 197,11 | 197,11 | | 197,11 | 197,11 | | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 3.146,04 € |
| DAUBIE Eric | 193,25 | | | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 3.544,12 € |
| PLAS Daniel | 193,25 | 193,25 | 193,25 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 197,11 | 3.733,51 € |
| CHARDOME Pascal | | | | | 197,11 | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.182,66 € |
| CHARLIER Evelyne | | | | | | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 985,55 € |
| COLLIN Jean-Luc | | | | | 197,11 | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | | 985,55 € |
| DAEMS Dominique | | | 193,25 | | | | | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | | 784,58 € |
| DE KEYSER Guy | | | 193,25 | | | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | | | | | 784,58 € |
| DELFOSSE Philippe | | | 193,25 | | 197,11 | | | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.178,80 € |
| DEMEUSE Marc | | | | | 197,11 | | | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | | 788,44 € |
| DENIS Guy | | | | | 197,11 | | 197,11 | | | | | | | | | | | | | 197,11 | 591,33 € |
| GALLUCCIO Roberto | | | 193,25 | | 197,11 | | 197,11 | | | 197,11 | | | | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.178,80 € |
| Gochel Christine | | | 193,25 | | 197,11 | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.375,91 € |
| GODET Roger | | | | | | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 985,55 € |
| GUILLAUME Marc (suppl Godet) | | | 193,25 | | 197,11 | | | | | | | | | | | | | | | | 390,36 € |
| HANSE Lise-Anne | | | 193,25 | | 197,11 | | | | | | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | | 784,58 € |
| KAUFMANN Chantal | | | | | | | | | | 197,11 | | | | | | | | | | 197,11 | 394,22 € |
| LEGRAND Gérard (suppl | | | 193,25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | 193,25 € |
| LENAERTS Patrick | | | 193,25 | | 197,11 | | 197,11 | | | | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.178,80 € |
| LETURCQ Didier | | | 193,25 | | 197,11 | | | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.178,80 € |
| LITTRE Francis (suppl Daubie E) | | | 193,25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | 193,25 € |
| MAURISSEN Paul | | | | | 197,11 | | | | | | | | | | | | 197,11 | | | | 394,22 € |
| REY Bernard | | | | | | | 197,11 | | | | | | | | | | | | | | 197,11 € |
| VANDEUREN Raymond | | | 193,25 | | 197,11 | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.375,91 € |
| WIBRIN Françoise | | | 193,25 | | 197,11 | | 197,11 | | | 197,11 | | | 197,11 | | | | 197,11 | | | 197,11 | 1.375,91 € |

Annexe 4 : Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2012

| Date d'attribution du marché | Référence du marché | Objet du marché | Marché à lots? | Procédure utilisée | Poste budgétaire et montant | Montant du marché en 2012 | Durée du marché | Adjudicataire |
|------------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|---|---|--|--|
| 4/07/2012 | CSC: IFCMaP — formations en cours de carrière 2012- 2014 SEGMENT 1 — enseignement spécialisé | Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 CPC 92 (L. 29/12/93) Les services consistent en l'organisation, pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014, de formations en interréseaux devant répondre au(x) thème(s) prioritaire(s), aux intitulés, objectifs généraux, publics cibles et autres précisions décrits dans les fiches techniques | 59 lots (marché 2011- 2014) | Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés | <u>pr 2012</u> poste 533,01: 240 975€ | montant imputé sur le poste en 2012: 369425,42€ | Deux ans - l'attribution se fait toutefois année scolaire par année scolaire dans la mesure où elle dépend des dates et lieux et où l'agenda est élaboré année par année | |
| 4/07/2012 | CSC:IFCMaP – formations en cours de carrière 2012- 2014 SEGMENT 2 – enseignement fonda mental ordinaire | II | 37 lots (marché 2011- 2014) | Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés | poste 533,04: 963 135€ | montant imputé sur le poste en 2012: 465961,13€ | П | П |
| 4/07/2012 | CSC: IFCMaP – formations en cours de carrière 2012- 2014 SEGMENT 3 – enseignement secondaire ordinaire | II | 185 lots (marché 2011- 2014) | Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés | poste 533,02: 1 722 015€ | montant imputé sur le poste en 2012: 1 776 323,19€ | П | П |
| 4/07/2012 | CSC: IFCMaP – formations en cours de carrière 2012- 2014 SEGMENT 4 – agents des CPMS | II | 31 lots (marché 2011- 2014) | Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés | poste 533,03: 59670€ | montant imputé sur le poste en 2012: 165721,36 | П | II |
| 19/01/2012 | Map/Formations directions –2011 | Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 CPC 92 de la loi du 24 décembre 1993 | 9 lots | Procédure négociée avec publicité | poste 533,07: 221 587€ | 377.527,03 | 4 ans | attribution du marché à plusieurs soumissionnaires par lot puis par période et zone géographique |
| 1/08/2012 | IFC /Journal des formations – 2012- 2013 | Marché de services de la catégorie 15 de l'annexe 2, A de la loi du 24 décembre 1993 et relatif à l'impression et au dépôt à Roularta Printing d'une brochure qui constituera le Journal des formations 2012 de l'IFC et qui sera à encarter au sein de l'édition du magazine PROF du mois de septembre 2012 | / | Appel d'offres restreint | poste 533 global | Répartis sur les différents postes de la rubrique 533: 7,309,77 | 4 mois | Roularta |
| 23/03/2012 | IFC / services de restauration de midi - 2012 | Marché de services relatif la préparation et à la livraison de repas froids de midi – catégorie 17 de l'annexe 2, B (64) de la loi du 24 décembre 1993 – Marché à lots | 6 lots | Procédure négociée sans publicité | poste 533 global | 5.426,87 Eur | 1 an | Deli Uccle |
| 10/02/2012 | Bon de commande 2012/6 | Marché de fournitures relatif à la livraison de 2000 CD-R imprimables, face blanche | / | Appel d'offres restreint | Poste 550.09: 9.000€ | 1055,12 | / | IBS Consulting |
| 23/02/2012 | Bon de commande 2012/7 | Marché de fournitures relatif à la livraison de docking station et chargeur | / | Appel d'offres restreint | Poste 550.09: 9.000€ | 294 Eur | / | Sonny Center Bouge |
| 28/11/2012 | Bon de commande n° 2012/43 | Marché de fournitures relatif à la livraison d'une imprimante et de data show | / | Appel d'offres restreint | Poste 550.09 : 9.000€ | 1172.49 | | Priminfo |
| 28/02/2012 | IFC / papier à entête - 2012 | Marché de services de fournitures relatif à la commande de papier à entête | / | Appel d'offres restreint | poste 522,01: 31500€ | 1228.00 € HTVA | / | IPM |



Rapport d'activités 2012 (CA du 29/08/2013)

| Date d'attribution du marché | Référence du marché | Objet du marché | Marché à lots? | Procédure utilisée | Poste budgétaire et montant pr 2012 | Montant du marché en 2012 | Durée du marché | Adjudicataire |
|------------------------------------|---|--|-------------------|---|--|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| 13/11/2012 | | Marché de services pour la réalisation de capsules vidéo | / | Appel d'offres restreint | Poste 513.01 : 20 000€ | 3850,00 Eur | / | Pixmovie |
| 20/12/2012 | | Marché de public de services graphiques pour la constitution d'un nouveau logo IFC | / | Appel d'offres restreint | Poste 513.01 : 20 000€ | 3.569,50€ | / | Greenpig |
| 23/11/2012 | traiteur – Walking Dinner – 10 ans IFC | Marché de services relatif à la préparation, à la livraison et au service d'un brunch sous forme de Walking Dinner – catégorie 17 de l'annexe 2, B (64) de la loi du 24 décembre 1993 | / | Procédure négociée sans publicité | Poste 513.01 : 20 000€ | 4848,28 | / | Traiteur Paulus |



Annexe 5 - Cédérom comprenant les différents rapports d'évaluation

- a. Le rapport d'évaluation des formations en cours de carrière
- b. Le rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux
- c. La note commune IFC-Réseaux sur le bilan des 10 années de mise en œuvre de la formation en cours de carrière présentée à la Commission de pilotage
- d. La note commune IFC-Réseaux sur la formation initiale des directeurs

